CIDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Hauts-de-Seine / Nord

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LES CHIFFRES CLÉS 2020

6609

ENTRETIENS JURIDIQUES
permettant d'informer **4 058** personnes

11

SALARIÉE.ES

55

PERMANENCES
dans **11** communes

1 108

PERSONNES INFORMÉES JURIDIQUEMENT
sur des questions relatives aux violences lors **1934** entretiens

1 294

PERSONNES ONT ÉTÉ REÇUES
pour des questions relatives au Droit des étrangers lors de **2 213** entretiens juridiques.

423

ENTRETIENS PSYCHOLOGIQUES
347 entretiens de femmes victimes et **76** entretiens d'auteurs de violences

160

ACTIONS COLLECTIVES
permettant de sensibiliser **2737** personnes

SOMMAIRE

1. 2020 EN BREF **4**

LES FAITS MARQUANTS 2020 5

PRÉSENTATION 8

2. ACTIVITÉ(S) **12**

1.INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES 13

Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit 13

Analyse des permanences 21

Analyse de la permanence du siège 23

2.SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES 28

L'accompagnement juridique des victimes 29

La consultation psychologique 34

La prise en charge des auteurs de violences conjugales 37

Formation des professionnel.les 42

3.SERVICE DROIT DES ETRANGERS 43

Analyse du public 43

Analyse des demandes 46

3. PROJETS **47**

ACTIONS COLLECTIVES 48

LES PROJETS EN DIRECTION DES JEUNES 52

"Filles et garçons : tous égaux" : actions sur les stéréotypes de genre 52

Jeunes et citoyens 55

Ateliers philo "Critique et moi" 56

PROMOTION DE LA CITOYENNETE 58

ATELIERS GIPA "être parents après la séparation" 58

Citoyenneté et valeurs de la République 58

4. PERSPECTIVES **60**

Violences sexuelles sur mineur.es 61

Violences sexistes et sexuelles au travail 61

Maison des femmes 61

Centres auteurs de violences conjugales 61

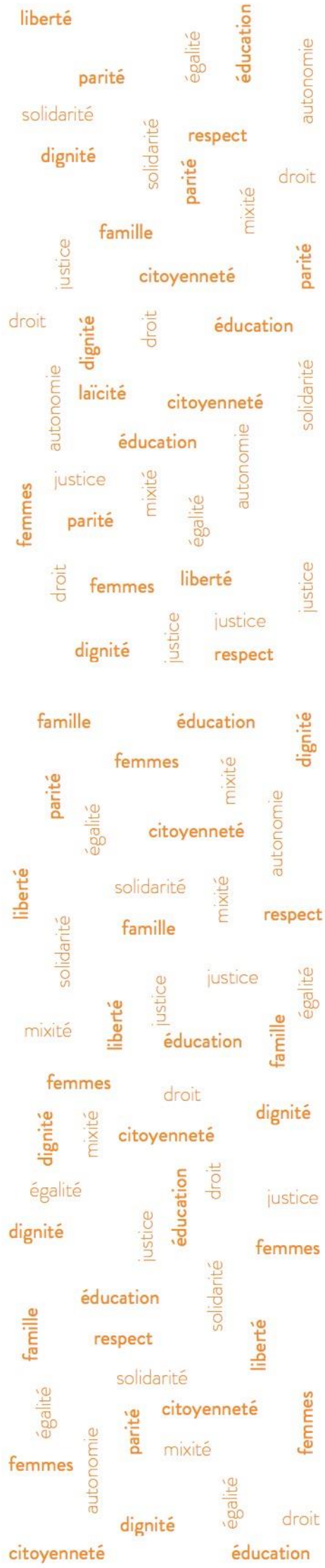

1

2020 EN BREF

LES FAITS MARQUANTS 2020

- **La crise sanitaire**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19. Les 2 confinements et la mise en place de nouvelles règles sanitaires nous ont obligé à repenser notre action en adaptant nos méthodes de travail.

Lors du 1er confinement, le CIDFF a poursuivi ses activités par téléphone (entretiens juridiques et psychologiques), l'équipe étant placée en télétravail.
Nous avons mis en place un transfert d'appels du standard du siège de l'association vers le téléphone portable de la directrice qui assurait l'accueil des usager.es qui étaient ensuite recontacté.es par une juriste ou psychologue en fonction des besoins.

A partir de mai, nous avons assuré des permanences au siège de l'association et au tribunal, tous les jours, pour les situations d'urgence. Les salariées ont été équipées de téléphones portables professionnels, et d'ordinateurs. Une partie de l'équipe en télétravail assurait les permanences extérieures au téléphone et par mails, les partenaires envoyaient en amont la liste des personnes ayant rendez-vous.

Puis, lors du 2ème confinement (29 octobre 2020), le CIDFF a repris ses activités en présentiel, le public informé par le CIDFF étant considéré comme "vulnérable". En effet, les femmes victimes de violences, particulièrement exposées aux violences durant les 2 confinements, ont été autorisées se déplacer pour se renseigner sur leurs droits, l'Etat ayant prévu une dérogation pour ce type de démarches.

Le CIDFF s'est également équipé pour recevoir le public dans le respect des gestes barrières malgré l'exiguïté du local dans lequel nous nous trouvons. Seuls 2 bureaux ont une fenêtre, permettant l'aération entre chaque rdv. Le nombre d'entretiens au siège a donc dû être réduit, comme dans les permanences extérieures, afin de permettre aux intervenantes de nettoyer et d'aérer entre chaque usager.e.

Si la crise sanitaire a impacté les associations, elle a également creusé les inégalités, renforçant la précarité de certaines situations déjà fragiles.
Pour répondre à ce constat d'urgence sociale, le CIDFF a dû s'adapter en développant de nouvelles missions, à titre exceptionnel.
Grâce à une petite subvention, dans le cadre du plan pauvreté initié par l'Etat en fin d'année, le CIDFF a mis à disposition des femmes victimes de violences et de leurs enfants vivant des situations de grande précarité des produits de première nécessité : produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, savons, brosses à dents) couches bébé et lait maternel, vêtements chauds pour enfant et nourriture.

Malgré un contexte difficile, l'équipe du CIDFF a su s'adapter et faire preuve d'imagination pour poursuivre sa mission d'information et d'accompagnement d'un public de plus en plus fragilisé par la crise sanitaire. La mobilisation de chacune a permis au CIDFF de maintenir son activité, aussi bien pour les entretiens individuels que pour les actions collectives et réunions partenariales.

Cette situation particulière a également été l'occasion pour l'équipe du CIDFF 92 Nord de rédiger des articles pour notre site internet, relayés sur les réseaux sociaux (compte tweeter de l'association et comptes LinkedIn de certaines salariées).

Ainsi, le CIDFF a proposé des articles sur différents thèmes :

- Protection des femmes victimes de violences pendant le confinement
- Le confinement : amplificateur des inégalités Femmes/Hommes
- Parents séparés : organiser la garde d'enfants en période de confinement
- Le droit des étrangers à l'épreuve de la pandémie
- Violences faites aux femmes à l'heure du confinement : éclairage psychologique
- Violences intrafamiliales : protégeons les enfants
- Les cyber violences à l'aune du confinement
- Femmes étrangères : quand la crise renforce les inégalités
- Dispositifs locaux et mesures temporaires contre les violences conjugales
- Charge mentale et confinement
- Genre et patrimoine ; l'application du droit comme amplificateur des inégalités
- Déconfinement et reprise d'activité
- Violences sexuelles : les victimes rencontrent des obstacles au sein de la procédure
- Prostitué.es : les oublié.es de la solidarité nationale
- Droit à disposer de son corps et pandémie
- Du soin pour les auteurs de violences conjugales : du passage à l'acte à l'élaboration
- Atelier philo : quand le débat sur le sexisme s'invite chez les jeunes
- Le Bracelet anti-rapprochement
- Profondeur de la pénétration : une décision de la cour de cassation décriée met en lumière la fragilité de la définition du viol dans le code pénal
- Privilège menstruel : une précarité liée au genre

Le CIDFF a également bénéficié d'une certaine couverture médiatique en répondant à différents médias afin d'alerter sur les violences conjugales en période de confinement.

Doctissimo :https://www.doctissimo.fr/sexualite/violences-sexuelles/violence-conjugale/prise-en-charge-auteurs-violences-conjugales
Marie Claire : https://www.marieclaire.fr/confinement-violences conjugales,1341797.asp
Radio Agora : https://radioagora-nanterre.fr/search/1-violences%20faites%20aux%20femmes

- **Femmes étrangères victimes de violences conjugales**

Si la lutte contre les violences faites aux femmes constitue un axe prioritaire de la politique gouvernementale, **les femmes étrangères victimes de violences restent** encore trop souvent dans l'angle mort des politiques publiques. A l'intersection entre plusieurs systèmes de domination, les femmes étrangères subissent aussi bien le sexisme que le racisme. **Elles sont surexposées aux violences**, que ce soit dans leur pays d'origine, pendant leur parcours de migration ou à leur arrivée en France.

C'est pourquoi, le CIDFF a souhaité renforcer son action dans ce domaine, en développant plusieurs axes d'actions visant à améliorer la prise en charge de ce public spécifique :

- Engagé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles depuis 1972, le CIDFF propose un accompagnement juridique spécifique pour les femmes étrangères, depuis bientôt 3 ans, grâce à une complémentarité de compétences en droit de la famille, droit pénal, droit des étrangers et droit international privé.
- Le CIDFF propose des formations et des actions de sensibilisation sur le thème des femmes étrangères victimes de violences. Nous avons ainsi animé une formation à destination des agent.es de la Préfecture travaillant au service des Migrations et de l'Intégration.
- Le CIDFF devait animer un colloque en novembre sur ce thème. L'appréhension de la question des femmes étrangères victimes de violences ne pouvant se faire qu'à travers une approche pluridisciplinaire relevant aussi bien du champ sociologique, psychologique que juridique, des personnalités devaient partager leur expertise, afin d'apporter des éléments de réflexion aux différent.e.s actrice.teur.s confronté.e.s à cette problématique et de faciliter leur mise en réseau. Ce colloque a dû être reporté à 2021 pour des raisons sanitaires.

- **Visite des Ministres**

Le CIDFF 92 Nord a eu l'honneur de recevoir le 18 septembre 2020 la visite de deux Ministres en charge de la lutte contre les violences faites aux femmes, Madame Elisabeth Moreno et Madame Marlène Schiappa, ainsi que Madame Anne Clerc, Préfète des Hauts de Seine, Monsieur Patrick Jarry, Maire de Nanterre et des élus locaux. Nous avons échangé sur l'accompagnement des victimes, la formation des professionnel.les et en particulier des policier.es, la prise en charge des auteurs de violences conjugales dans le cadre de la lutte contre la récidive. Nous avons également échangé sur la nécessité d'investir dans la prise en charge des enfants exposés aux violences et sur notre projet de créer une Maison des femmes à Nanterre. Le travail en réseau, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, est un élément fondamental de la lutte contre les violences. C'est grâce à la mobilisation de chacun.e que nous pourrons éradiquer ce phénomène.

PRÉSENTATION

Depuis sa création en 1972, le CIDFF 92 Nord met en œuvre des actions visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF propose différents modes d'actions :

- Des permanences juridiques individuelles,
- Une consultation psychologique,
- Des actions de formation et de sensibilisation,
- Une activité en réseau.

Les permanences juridiques au siège représentent 14% des personnes informées, les permanences extérieures 43%, les actions collectives 40%, et la consultation psychologique 3%.

Les missions

- Favoriser l'accès au droit par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'orientation et l'accompagnement dans les domaines juridiques,
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons (et personnes non binaires),
- Travailler en partenariat avec les collectivités territoriales, les instances administratives et associatives concernées par notre activité et porter à la connaissance de ces dernières les problèmes spécifiques exprimés par les femmes afin de permettre la recherche de solutions adaptées.

Le CIDFF 92 Nord est membre de plusieurs organismes :

→ Fédération Régionale des CIDFF d'Ile-de-France (FR CIDFF IdF)
→ Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF)

Le CIDFF 92 Nord est habilité par le Service Droit des Femmes et de l'Egalité (SDFE) et à ce titre assure une mission d'intérêt général. L'agrément a été renouvelé pour la période 2019/2021.

Le CIDFF travaille également en partenariat avec les acteurs locaux du département ; qu'ils soient institutionnels ou associatifs (EDAS, CAF, mairies, centres sociaux, associations, clubs de prévention…). Une étroite collaboration avec le Centre Hubertine Auclert permet également d'échanger sur différents sujets (violences conjugales, cyberviolences, harcèlement de rue…).

Une équipe professionnelle et spécialisée

Le CIDFF est composé d'une directrice, d'une secrétaire, de 8 juristes et d'une psychologue (soit 11 salariées pour 10.5 ETP), tout.e.s salarié.e.s, spécialisé.e.s dans les droits des femmes.

L'équipe, très stable, qualifiée et expérimentée, assure une participation active et motivée tout au long de l'année. La connaissance des freins particuliers qui pèsent sur les femmes est une compétence spécifique des salarié.e.s du CIDFF 92 Nord, qui leur permet de délivrer des informations personnalisées et adaptées aux besoins des personnes rencontrées.

UN RÉSEAU NATIONAL

Fondée en 1972 à l'initiative de l'État, la Fédération Nationale des CIDFF est signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État. La Fédération nationale est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle représente les CIDFF auprès des instances nationales, européennes et internationales.

La Fédération Nationale des CIDFF assure la coordination nationale des 106 structures. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et des outre-mer, les CIDFF animent plus de 1 500 permanences de proximité, en milieu urbain, rural ou sensible. Le réseau des CIDFF informe près de 500 000 personnes et délivre près de 950 000 informations.

La mission des CIDFF est reconnue dans le code de l'action sociale et des familles. Le décret du 23 décembre 2015 précise leur champ d'action qui se situe dans le domaine de l'accès aux droits : informer, orienter et accompagner les femmes en particulier et les familles dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le soutien à la parentalité, l'emploi, la création d'entreprise, la citoyenneté, la santé et la sexualité.

Tête de réseau, la Fédération Nationale, propose des services qui permettent aux CIDFF de professionnaliser leur action : un centre de ressources documentaires en ligne, un service de formation, une veille juridique, un service statistique qui agrège et analyse les données statistiques recueillies auprès des CIDFF. La Fédération Nationale des CIDFF élabore des outils adaptés aux pratiques professionnelles de son réseau : guides, supports de communication, référentiels métiers. Régulièrement associée à des programmes européens, elle lance et promeut des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle crée des partenariats à même d'être déclinés localement. Actrice et observatrice des évolutions de la société, la Fédération Nationale organise des journées thématiques, colloques ou séminaires animés par des expertes reconnus dans leur domaine de compétence.

Enfin, la Fédération Nationale des CIDFF travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale du Service des droits des femmes et de l'égalité ainsi qu'avec ses services déconcentrés. Elle est régulièrement auditionnée par les commissions parlementaires chargées des droits des femmes (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique, social et environnemental) pour livrer sa connaissance des problématiques émergentes concernant les femmes et les familles.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : CIDFF 92 Nord

N° SIRET: 317 780 641 00021
RNA: W922006005

Publié au JO le : 11/12/1972

Objet(s) de l'association :

Afin de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association, qui s'interdit toute activité politique ou confessionnelle, a pour objet :

- D'informer les femmes et les familles sur leurs droits, dans une approche globale telle que définie par l'art. D 217-1 du décret du 23 décembre 2015 ;
- De favoriser l'accès au droit du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, ceci de façon confidentielle et si nécessaire anonyme ;
- De favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi ;
- De proposer, de développer et/ou de mettre en œuvre toute action en matière de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et contre les discriminations sexistes ;
- De diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association ;
- De relayer auprès du public, les mesures législatives et l'action des pouvoirs publics permettant la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De porter à la connaissance du CNIDFF-fédération nationale des CIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Adresse du siège social: 71 rue des Fontenelles – 92 000Nanterre

Adresse du site internet: http://hautsdeseine-nord.cidff.info/

Nom du président : Stéphane LAURENT

Nom de la directrice : Anne-Charlotte JELTY

Agréments : Triennal (service droit des femmes) 2019/2021

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES ACTIFS :

- Stéphane LAURENT (Président)
- Marine WELLER (Secrétaire Générale)
- Jacques STEVENIN (Trésorier)
- Hellène TELLIER, AFED 92
- Claude DUVERNOY, Avocat, membre du conseil de l'ordre

MEMBRES DE DROIT, avec voix Consultative :

- Annie GUILBERTEAU, Directrice de la Fédération Nationale des CIDFF
- Claude MAFFAT, Présidente de la FR-CIDFF
- Lucile GOLDSCHMIDT, Présidente CIDFF 92 Sud

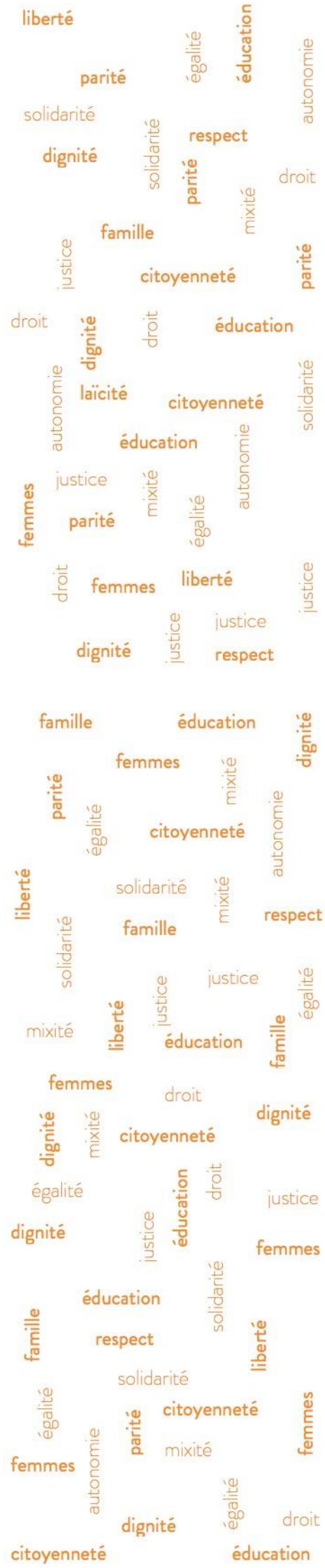
liberté
égalité
éducation
autonomie
parité
solidarité
respect
dignité
solidarité
parité
droit
mixité
famille
justice
citoyenneté
parité
droit
dignité
droit
éducation
autonomie
laïcité
citoyenneté
solidarité
éducation
autonomie
justice
mixité
femmes
parité
égalité
droit
femmes
liberté
justice
justice
justice
dignité
respect
famille
éducation
dignité
femmes
mixité
parité
égalité
citoyenneté
autonomie
liberté
solidarité
mixité
respect
famille
solidarité
justice
égalité
justice
mixité
liberté
éducation
famille
femmes
droit
dignité
dignité
mixité
citoyenneté
égalité
éducation
droit
justice
dignité
justice
femmes
éducation
solidarité
famille
respect
liberté
solidarité
égalité
citoyenneté
femmes
parité
mixité
femmes
autonomie
égalité
dignité
droit
citoyenneté
éducation

2

ACTIVITÉ(S)

1. INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES

En 2020, la FNCIDFF a fait évoluer son outil statistique. La nouvelle application comptabilise différemment les fiches statistiques saisies par les intervenantes des CIDFF, ce qui explique des différences dans les chiffres mais aussi dans l'interprétation des données par rapport aux années précédentes.

De plus, 2020, a été une année particulière en raison de la crise sanitaire. Le CIDFF a dû adapter ses méthodes de travail, en mettant en place le télétravail. Les juristes ont ainsi proposé des entretiens téléphoniques et délivré des informations juridiques par mail lorsque l'analyse de pièces étaient indispensables.

La continuité de service proposé par le CIDFF a permis de répondre aux besoins des publics et en particulier des femmes victimes de violences et leurs enfants, dans cette période où elles ont été particulièrement exposées.

Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit

Le CIDFF 92 Nord tient des permanences juridiques dans différentes villes de la boucle nord du département des Hauts-de-Seine.

En 2020, **55 permanences** ont été mises en place dans **11 communes**, ce qui a permis d'apporter une réponse de proximité aux besoins des justiciables (une permanence = 1 juriste qui renseigne pendant une demi-journée soit par téléphone soit en entretien).

Les entretiens

En 2020, **6 609** entretiens ont permis de renseigner 4058 personnes individuellement.

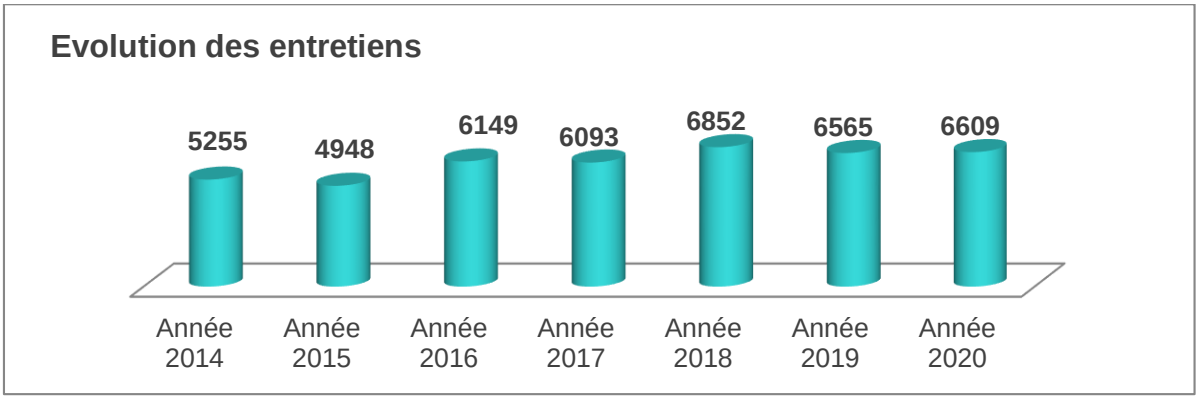

En 2020, les 8 juristes du CIDFF ont traité **18 191** demandes d'information.
Si le premier confinement a fait baisser le nombre d'entretiens par rapport à 2019, le second l'a en revanche fait augmenter.

La majorité (55%) des entretiens sont des entretiens physiques. Les entretiens téléphoniques représentent 37% des entretiens, ce qui s'explique par les périodes de confinement. Les échanges par mails ont également fortement augmenté par rapport aux années précédentes, un certain nombre d'entretiens ayant dû être doublés par des mails permettant de spécifier les démarches et de communiquer des documents indispensables aux juristes.

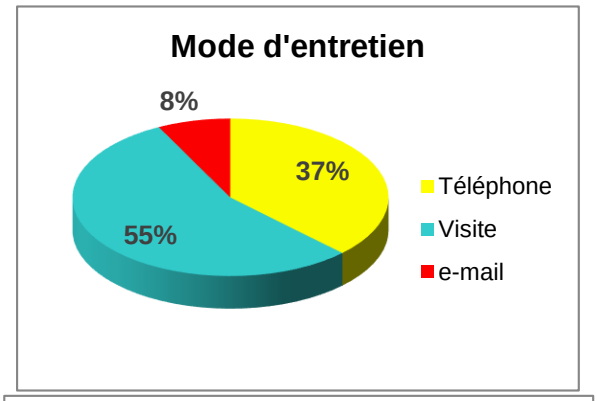

La durée des entretiens varie en fonction des demandes. Les rendez-vous de plus d'1h correspondent principalement aux situations de violences et de droit des étrangers, qui nécessitent une écoute particulière et un accompagnement spécifique.
La durée des entretiens a également été impactée par le confinement. Les femmes n'étaient pas toujours disponibles pour de longs entretiens juridiques, étant souvent en télétravail et devant prendre en charge les tâches domestiques et l'école à la maison.
43% des entretiens ont tout de même duré plus d'une demi-heure.

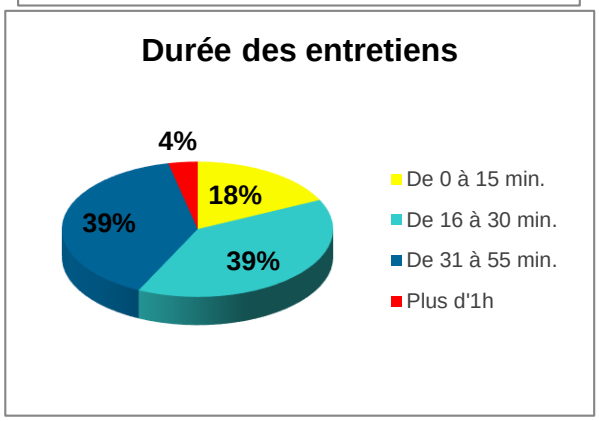

3706 entretiens correspondent à des premiers rendez-vous avec les juristes, 2903 sont des entretiens de suivis. L'augmentation du nombre de suivis correspond essentiellement à l'augmentation du nombre de femmes victimes de violences accompagnées par le CIDFF notamment en lien avec l'augmentation des violences pendant la crise sanitaire.

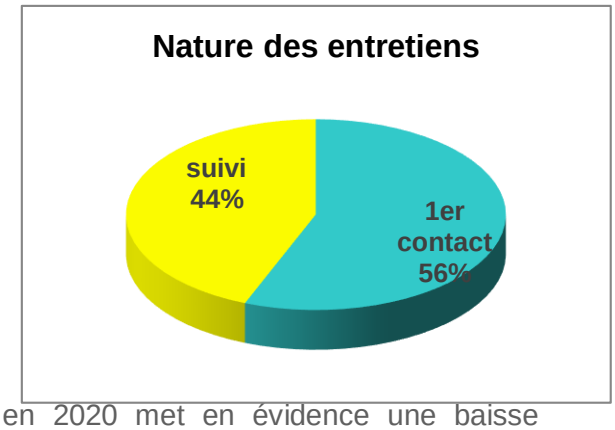

L'analyse statistique du nombre d'entretiens par mois en 2020 met en évidence une baisse significative dûe à la fermeture de toutes les structures, liée au 1er confinement. Les mois de mai et juin font apparaitre un pic d'activité lié au déconfinement. Le mois de novembre est toujours très chargé, conséquence de la couverture médiatique lié au 25 novembre.

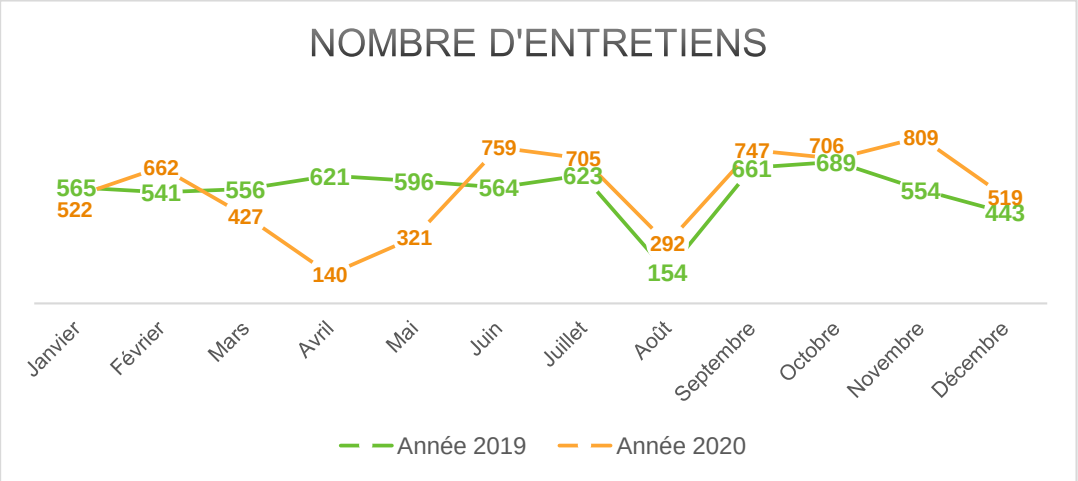

Répartition par genre

Le public du CIDFF est majoritairement féminin, ce qui correspond à sa mission première. **2 782 femmes** ont ainsi été informées individuellement (69%). 1131 hommes, 50 couples et 95 professionnel-les ont également eu recours aux services des juristes du CIDFF. Leurs compétences sont désormais bien identifiées auprès de nos partenaires qui n'hésitent pas à nous contacter afin d'obtenir des renseignements.

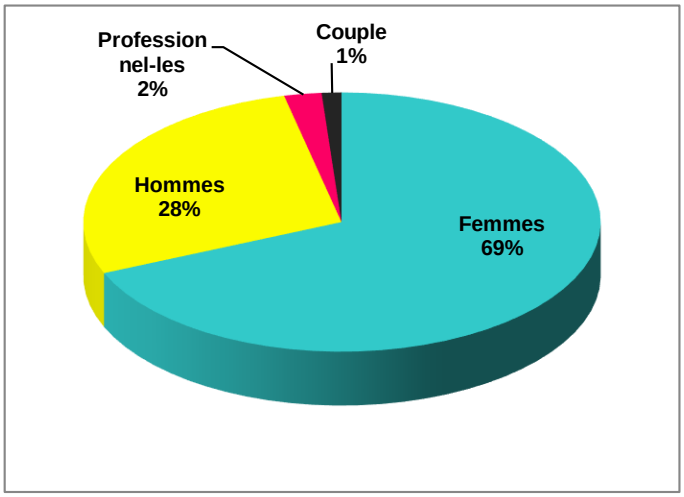

Répartition par âge

35% du public a entre 36 et 45 ans et 25% entre 26 et 35 ans. Les moins de 25 ans sont de plus en plus nombreux à nous solliciter (7%). Les plus de 60 ans représentent 9% du public du CIDFF.

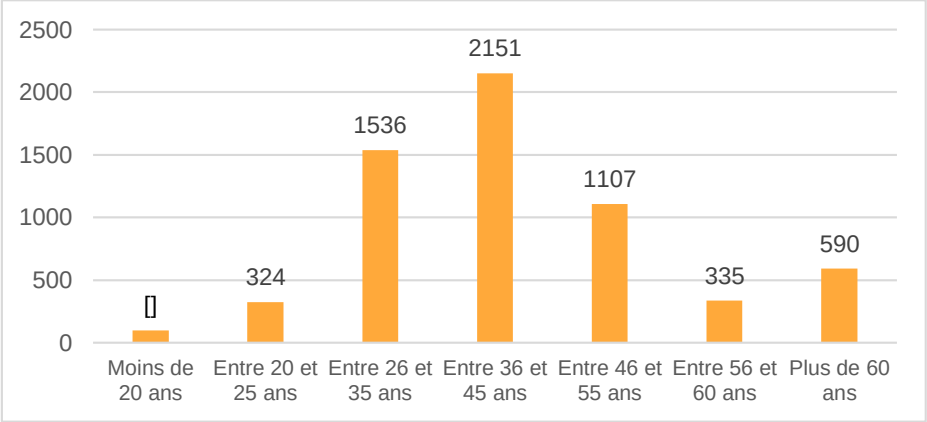

Situation de famille

48% du public vit seul. 28% est en couple et 16% est en cours de séparation, 2% est veuf.ve.
58% du public déclare avoir au moins un enfant **à charge**, ce chiffre est de 65% chez les femmes.
12% sont des familles nombreuses.
32% sont des familles monoparentales.

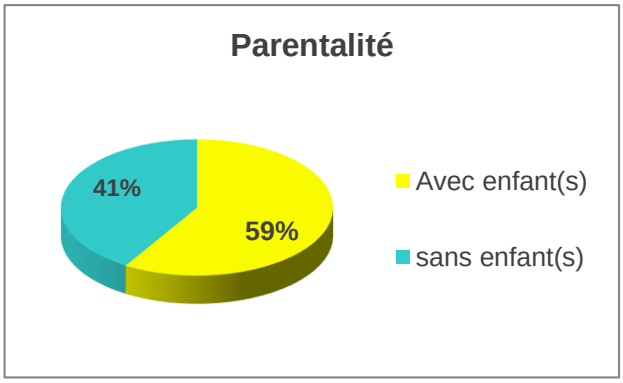

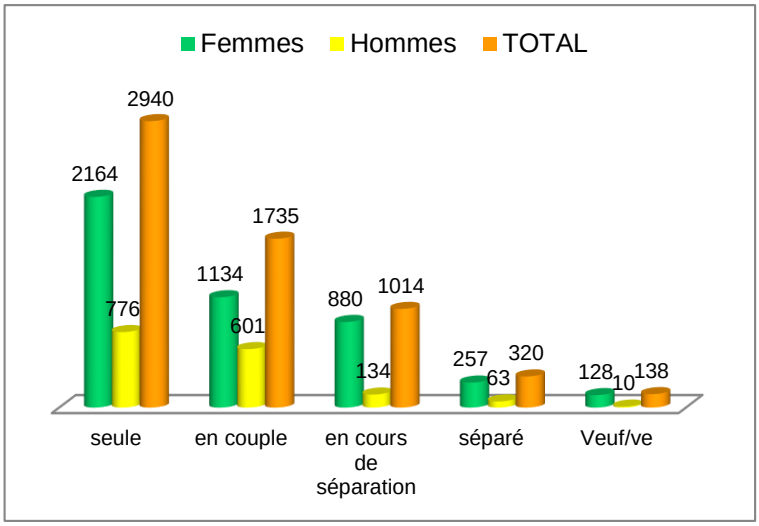

Nationalité

50% du public informé par le CIDFF est de nationalité française. 50% du public est de nationalité étrangère, en particulier de pays hors de l'Union Européenne (48%). Ceci s'explique par le nombre croissant d'entretien en droit des étrangers.

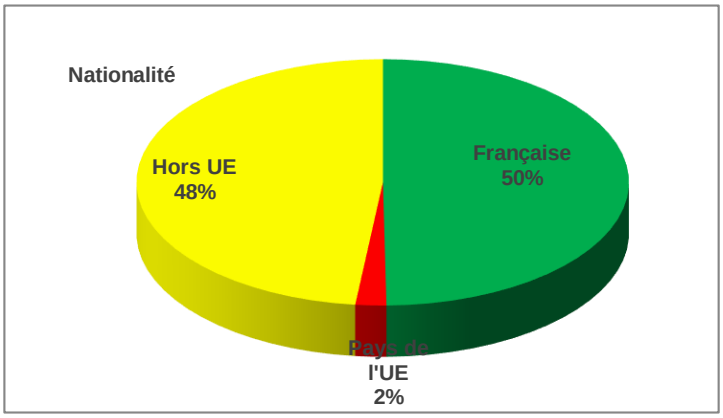

Origine géographique

Notre public vit en France, pour la plupart en Ile de France (98%).

87% vit dans les Hauts de Seine, dont 83% dans le nord du département, territoire couvert par le CIDFF 92 Nord.

22% de notre public vit à Nanterre. Cela s'explique par le nombre important de permanences (siège, Tribunal, centres sociaux) dans cette ville. 9% vit à Colombes, 8% à Clichy, Suresnes et Gennevilliers et 6% à Asnières, Rueil Malmaison ou Courbevoie.

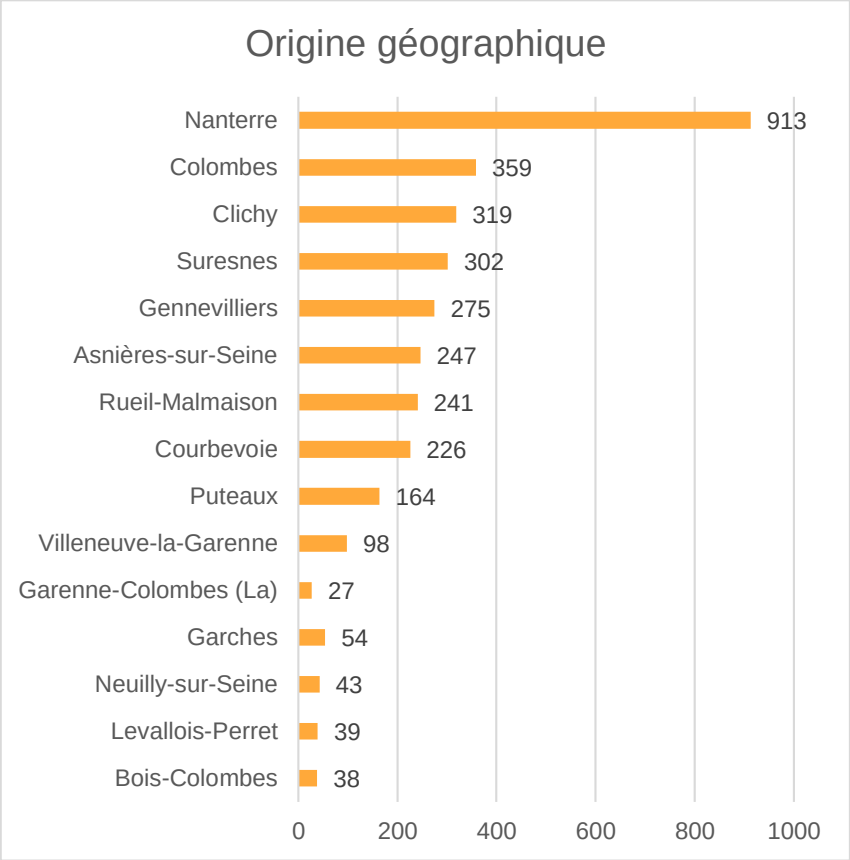

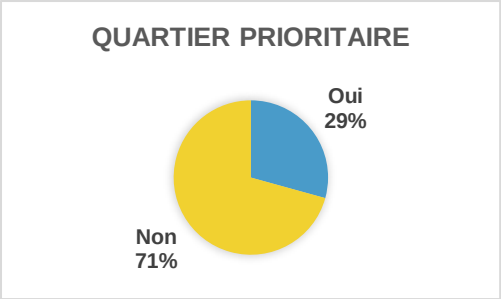

29% vit dans un quartier politique de la ville. Ceci s'explique par notre forte présence dans ces zones (19 permanences).

Emploi

47% du public informé occupe un emploi tandis que 52% se déclare sans emploi.

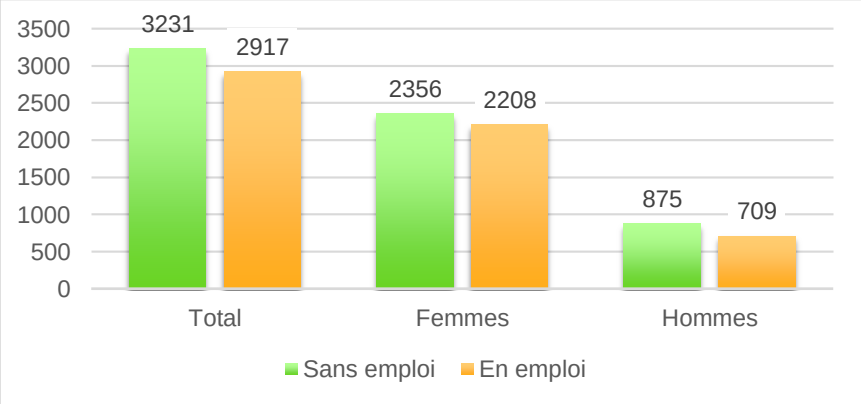

A peine 34% du public déclare un salaire comme revenu, 6% des allocations chômage, 6% se déclare au RSA, 5% à la retraite. 9% du public se déclare sans ressources.

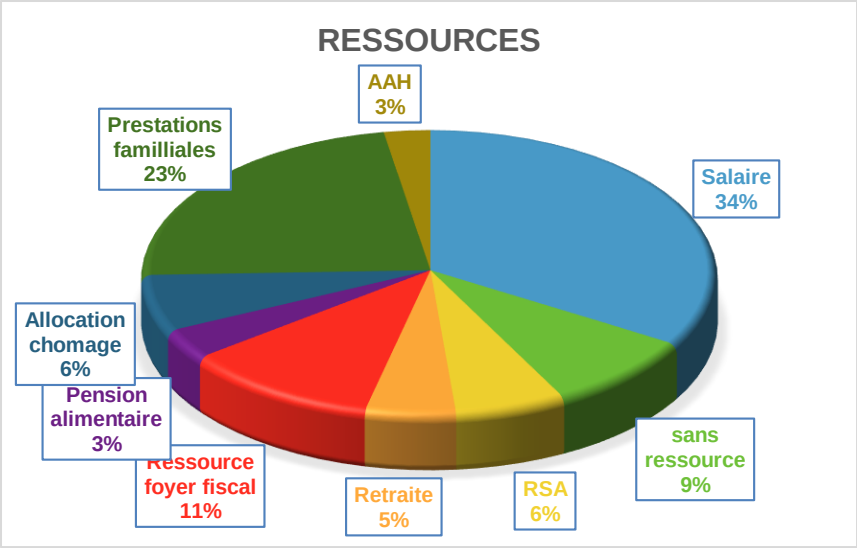
RESSOURCES
AAH 3%
Prestations familliales 23%
Salaire 34%
Allocation chomage 6%
Pension alimentaire 3%
Ressource foyer fiscal 11%
Retraite 5%
RSA 6%
sans ressource 9%

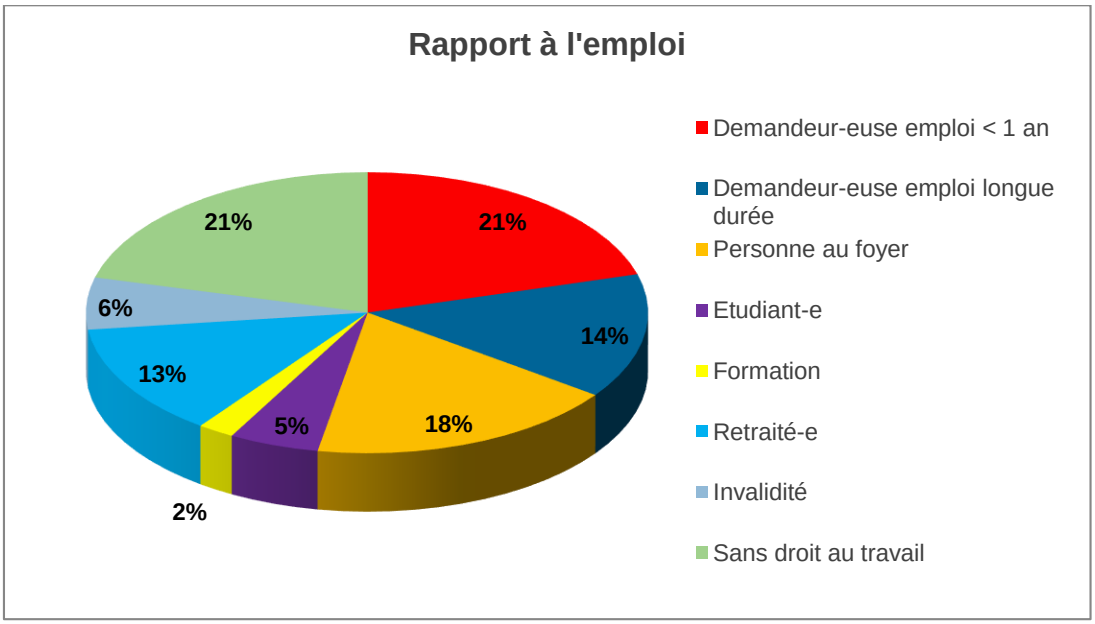
Rapport à l'emploi
21%
14%
18%
5%
2%
13%
6%
21%
Demandeur-euse emploi < 1 an
Demandeur-euse emploi longue durée
Personne au foyer
Etudiant-e
Formation
Retraité-e
Invalidité
Sans droit au travail

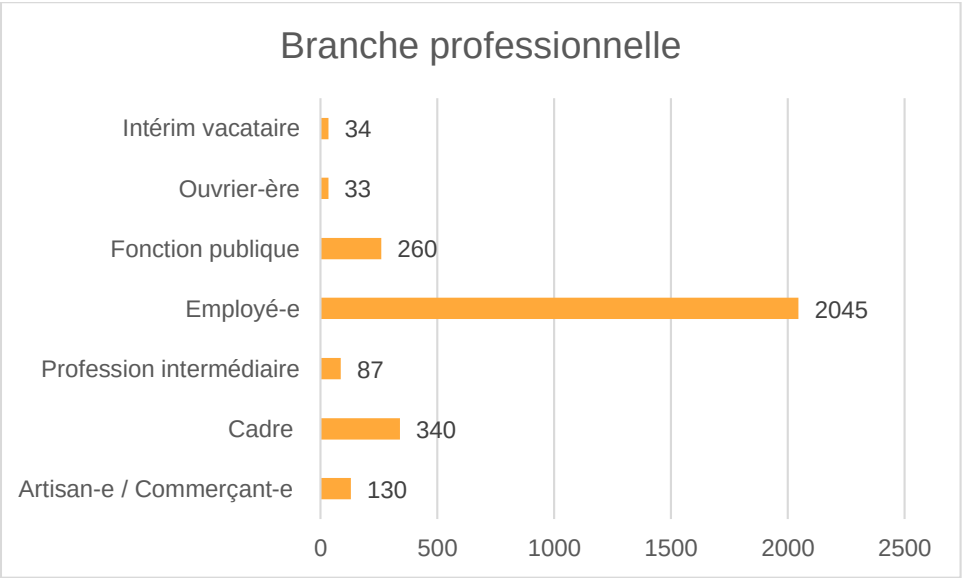
Branche professionnelle
Intérim vacataire 34
Ouvrier-ère 33
Fonction publique 260
Employé-e 2045
Profession intermédiaire 87
Cadre 340
Artisan-e / Commerçant-e 130
0
500
1000
1500
2000
2500

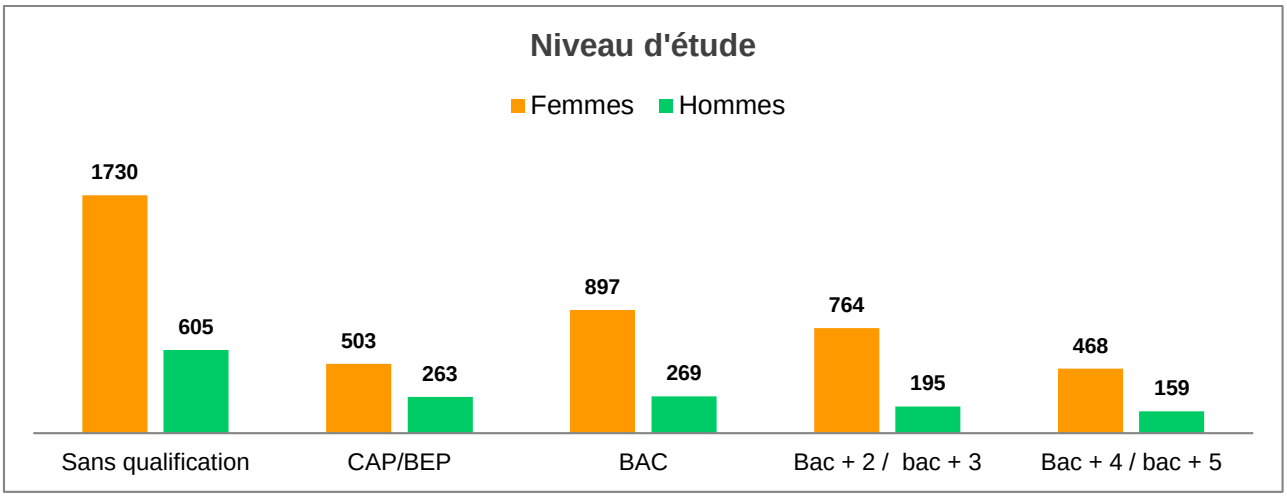

Le public du CIDFF est varié. Nous informons des personnes aussi bien sans qualification que des personnes ayant suivi des études supérieures.

Vulnérabilité :

8% du public est analphabète, ce qui rend les entretiens plus longs et l'accompagnement plus compliqué en raison du manque d'autonomie des usagers/ères.

11% du public ne maitrisent pas bien le français ce qui parfois complique les échanges, même si une juriste du CIDFF est arabophone, 2 lusophones et que certaines parlent espagnol et anglais.

46% est autonome face au numérique, ce qui signifie que la majorité de notre public ne l'est pas. Ce constat explique les difficultés rencontrées par une grande partie du public face à la généralisation de la dématérialisation des démarches administratives (préfecture, CAF, CNAV…).

25% d'entre elles sont hébergées (14% par un tiers et 5% par une institution) et 1.5% SDF. On note que la solidarité vient compenser le manque de place en centre d'hébergement.

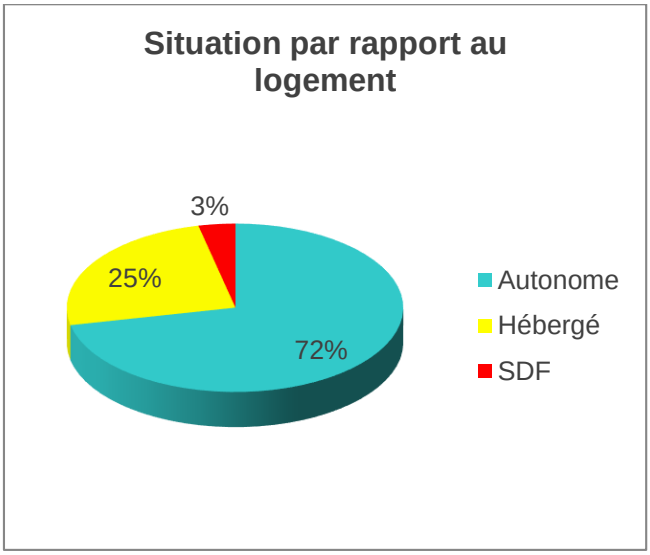

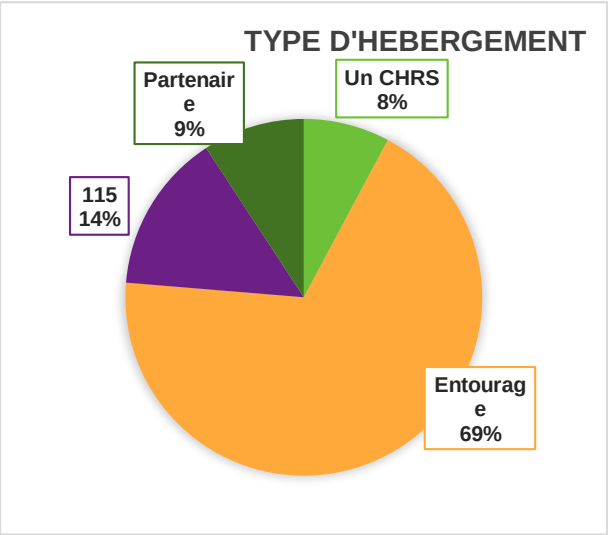

En 2020, malgré des annonces relatives aux places d'hébergement pour les femmes victimes de violences, il est toujours aussi difficile de joindre le 115 dans les Hauts de Seine. Le manque de places d'hébergement d'urgence reste une problématique majeure.

Prescripteurs

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels ou associatifs.

Le public nous est orienté par le TGI et les collectivités (EDAS, PMI, Mairie, CCAS…) et les associations (centres sociaux dans lesquels nous tenons des permanences).

On note que le bouche à oreille fonctionne également de mieux en mieux. En 2020, même si nous constatons une augmentation des orientations via le 3919, ce chiffre reste anecdotique par rapport aux autres prescripteurs (25 orientations). De même, nous avons peu d'orientations de la police (60)

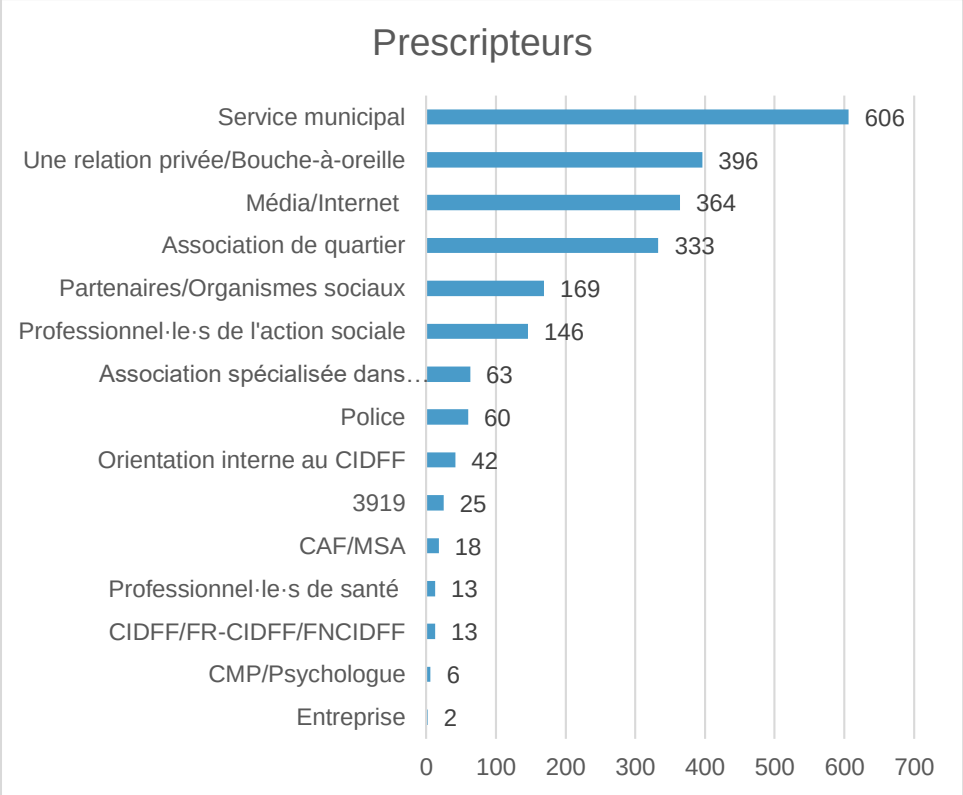

Le CIDFF réoriente le public vers les acteurs locaux spécialisés, en fonction de la nature des demandes. Il s'agit principalement des avocats, des autres permanences (Crésus, ADIL, Escale, AFED, Nouvelles Voies…), de la justice et de la police. Les professionnel.les du droit sont principalement les avocats, les huissiers et les notaires.

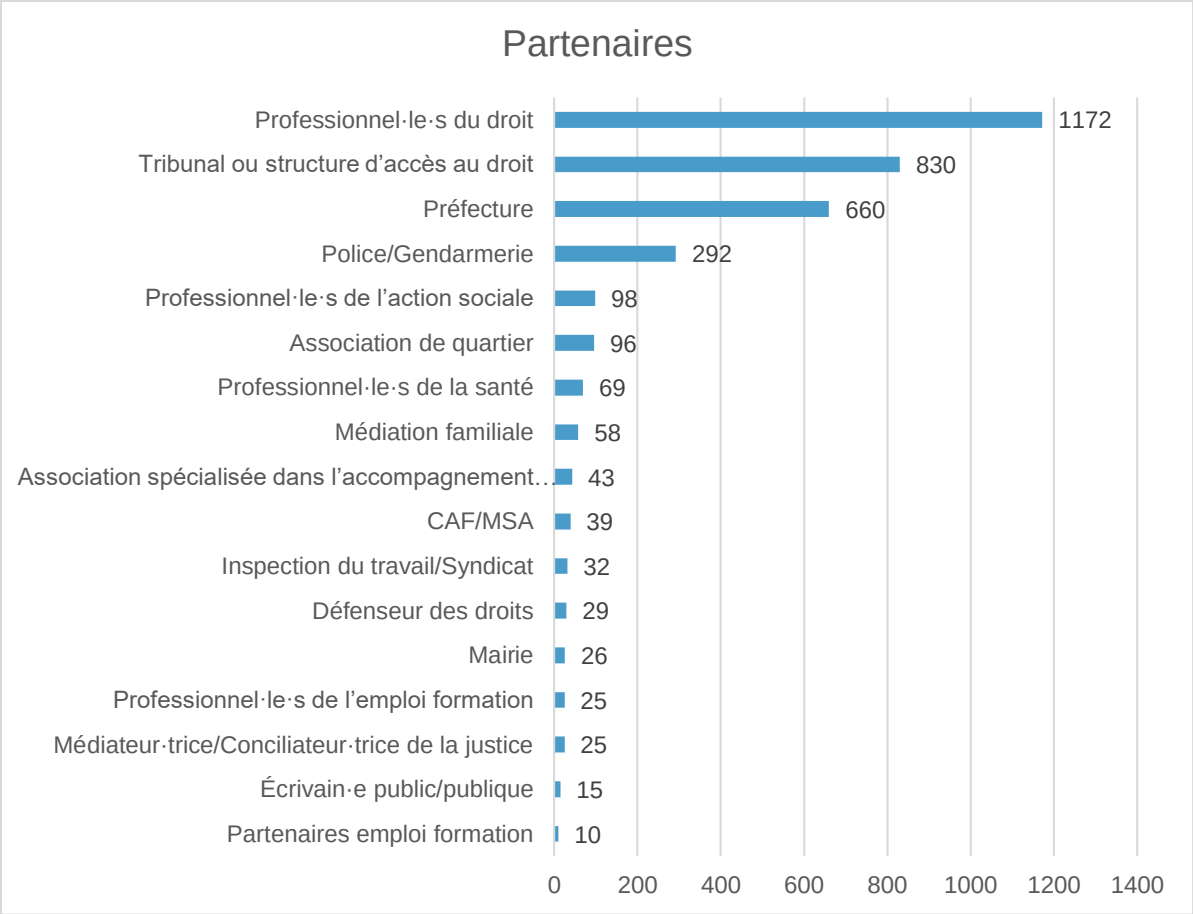

Typologie des demandes

Domaines	Typologies des demandes	Nombre	%
Droit de la famille	Unions, ruptures, conséquences par rapport aux enfants et aux biens, problèmes intrafamiliaux	5 757	32%
Violences / Aide aux victimes	Violences conjugales, Violences intrafamiliales, violences sexuelles, agissements sexistes	4 968	27%
Droit du travail	Contrat de travail, Licenciement, Retraite, Congé, formations	767	4%
Droit des étrangers	Séjour, visa, naturalisation, asile	3 302	18%
Droit, démarches et aides sociales	Aide juridictionnelle, allocations, prestations, aides aux démarches	2 219	12%
Autres domaines du droit	Droit du logement, de la santé, de la consommation, administratif, droit des contrats	1 165	7%

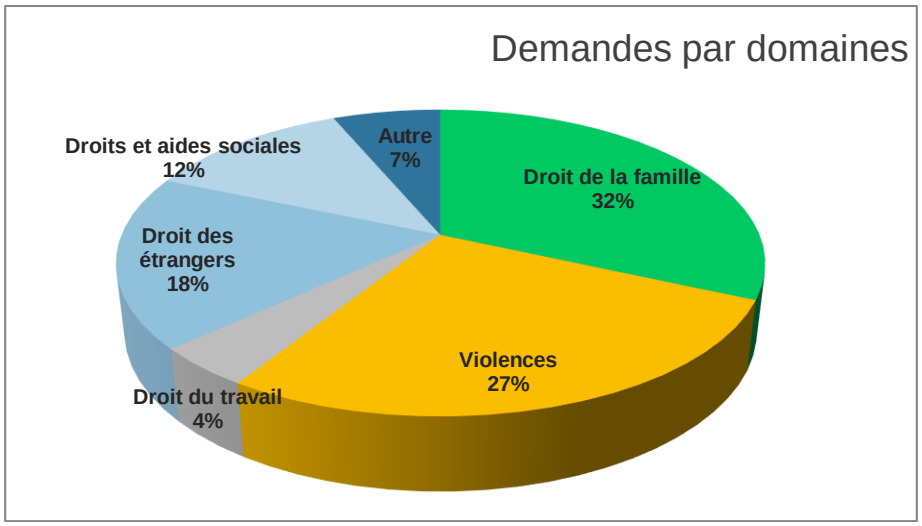

Spécialisé en droit de la famille et dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, le CIDFF intervient bien dans son champ de compétence**.**
Le droit de la famille représente 32% des demandes (contre 29% en 2019).
Les violences représentent 27% des demandes (contre 23% l'année dernière). Cette hausse s'explique par l'augmentation des violences conjugales pendant le confinement qui a eu pour conséquence un nombre élevé de sollicitations de victimes.
Le droit des étrangers avec 18% représente également une part importante des demandes juridiques qui s'explique par l'ouverture de nouvelles permanences dédiées en 2020.
De même, le nombre de questions en droit du travail (4%) est de plus en plus important, notamment à cause de la crise sanitaire qui a généré une modification des règles applicables avec de nombreux décrets.
Les autres domaines du droit regroupent des questions relatives au droit au logement, que nous réorientons vers l'ADIL, des questions de surendettement que nous réorientons vers Cresus, droit de la consommation que nous réorientons vers UFC Que choisir, de la santé ou des assurances… Nous réorientons ainsi les questions spécifiques vers les permanences spécialisées ou vers les permanences d'avocats.
La catégorie droits et démarches concerne les questions relatives à l'aide juridictionnelle, aux prestations et autres démarches relevant du social ou du juridique.

Analyse des permanences

Les permanences d'informations juridiques du CIDFF s'inscrivent dans la politique d'accès au droit dans les Hauts de Seine. L'objectif est de favoriser l'accès aux informations juridiques gratuites par des permanences spécialisées de proximité. Le CIDFF intervient donc dans 28 lieux différents dans 11 communes des Hauts de Seine.

Le CIDFF anime 55 permanences :

- 39 permanences spécialisées en droit de la famille
- 8 permanences spécialisées en droit des étrangers
- 7 permanences spécialisées pour les violences
- 1 permanence spécialisée en droit du travail

Sur les **4 058 personnes** informées en 2020, **2 950 personnes** ont été reçues dans les permanences (73%) et **1 108 au siège** de l'association (27%).

L'activité au siège est légèrement supérieure par rapport aux années précédentes, ce qui s'explique par le confinement qui a engendré une fermeture momentanée de la majorité des permanences au profit d'une seule activité au siège de l'association géré en télétravail.
En 2020, les permanences représentent 73% de l'activité globale d'accès au droit. Cette augmentation s'explique par l'ouverture de nouvelles permanences chaque année. Ceci prouve la confiance de nos partenaires.

En moyenne, pour une permanence hebdomadaire, ce sont 145 personnes qui sont informées par an (fermeture en août et une semaine à Noël).

La grande majorité des permanences ont lieu une fois par semaine, sauf au siège et au Tribunal Judicaire où le public est reçu tous les jours, du lundi au vendredi). La permanence aux CSC des Acacias est mensuelle, ce qui explique la faible fréquentation. Celle des Fossés Jean s'est terminée en mars 2020, le centre social ayant décidé de recentrer sa collaboration autour d'actions collectives. Les permanences en droit de la famille à Gennevilliers ont lieu un vendredi sur deux aux Grésillons et la MJD. La permanence de Garches est également bimensuelle.

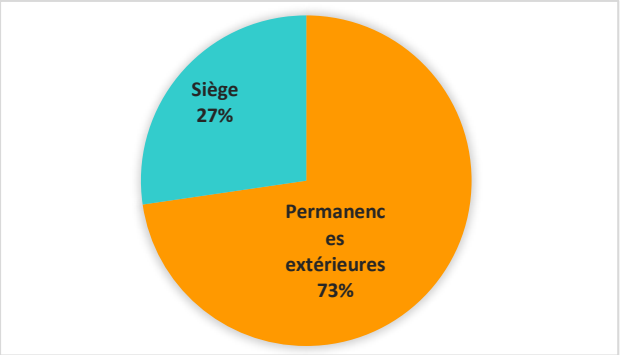

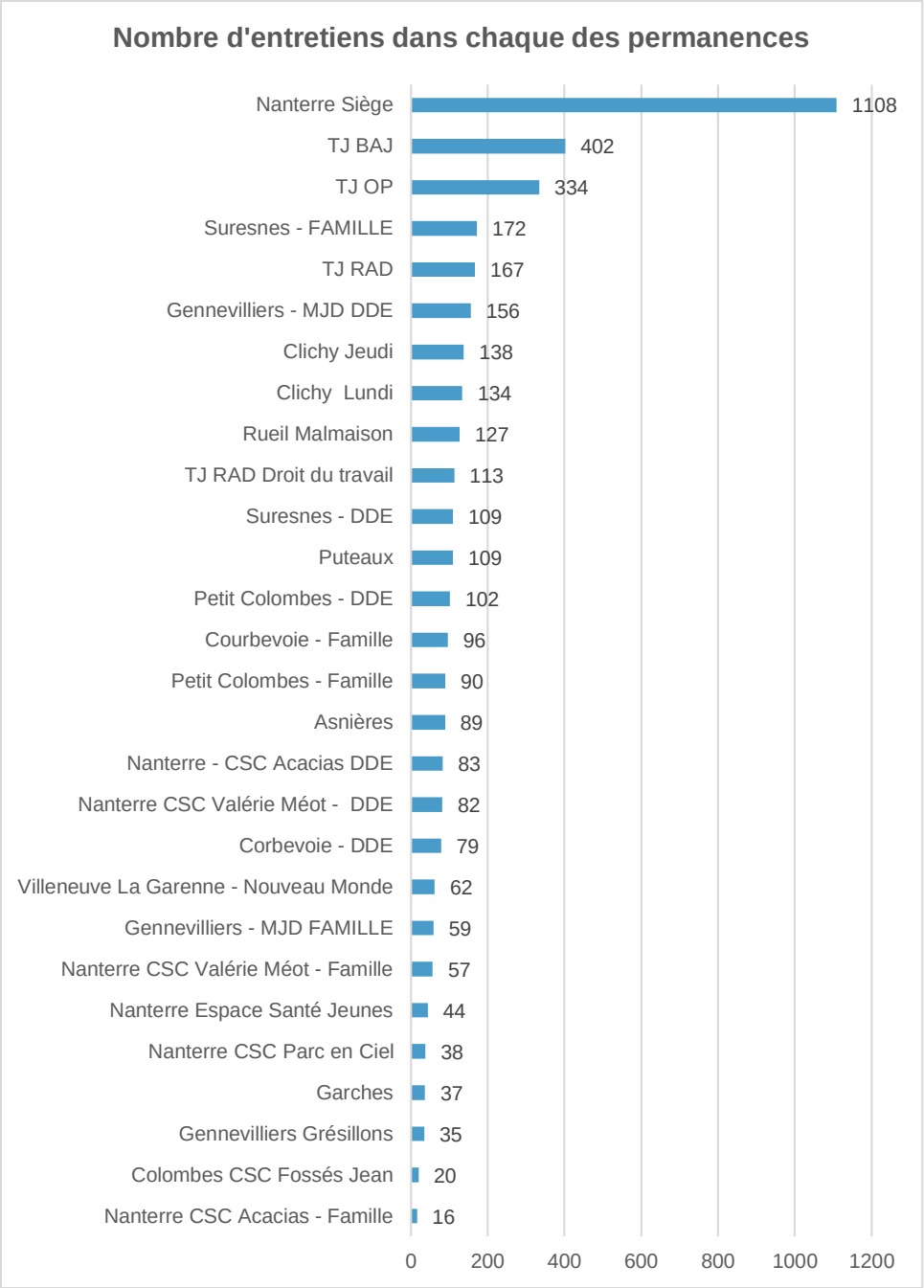

Analyse de la permanence du siège

La permanence au siège si elle reste généraliste, est le lieu privilégié pour l'accompagnement des victimes de violences et pour le suivi des dossiers en droit des étrangers. Les entretiens, sur rdv, durent en moyenne une heure.
La spécificité des accompagnements juridiques proposés par le CIDFF repose ainsi sur une triple compétence partagée par l'ensemble de l'équipe juridique en droit des victimes (pénal et civil), en droit de la famille ainsi qu'en droit des étrangers.

Ecoute, repérage des victimes
Les permanences assurées au siège de l'association visent à informer les victimes et à leur proposer un accompagnement personnalisé.
Chaque entretien est l'occasion pour les juristes de questionner sur l'existence de violences et ainsi de repérer des victimes ne se présentant pas spontanément comme telles, afin de leur proposer un accompagnement adapté aux problématiques identifiées.

Information et accompagnement des victimes

L'ensemble de l'équipe juridique est compétent tant sur le plan pénal que sur les aspects civils des procédures auxquelles sont confrontées les victimes de violences. Cela permet d'apporter des informations juridiques aux victimes rencontrées tant sur les questions relevant du droit civil (droit de la famille) que du droit pénal. Le CIDFF est impliqué depuis de très nombreuses années dans la politique de lutte contre les violences faites aux femmes avec les partenaires du territoire**. Cela facilite le travail en réseau des juristes du CIDFF pour proposer un accompagnement global et un suivi personnalisé aux victimes de violences dans l'ensemble de leurs démarches : policières, judiciaires, administratives, médicales et sociales**.

1. Analyse du public

La permanence du CIDFF a lieu tous les jours, sauf le mercredi après –midi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, au siège de notre association, 71 rue des Fontenelles**.** Le public des Hauts-de-Seine, de la région Ile-de-France (voire le public national et international) est informé sur rendez-vous ou bien par téléphone neuf demi-journées par semaine.

1 108 personnes ont été reçues en 2020, ce qui correspond à **2 591 entretiens**.

Sexe :

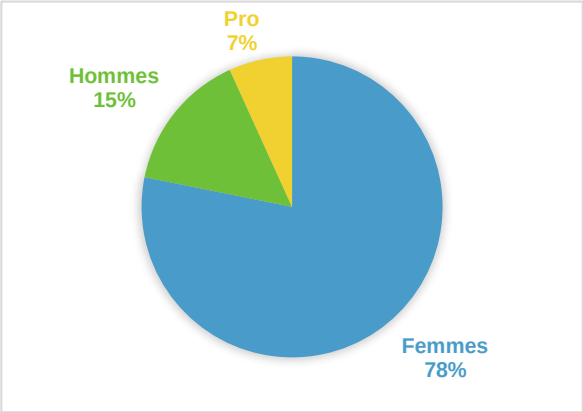

78% du public est féminin (863 femmes reçues), 15% masculin (166 hommes), 8% sont des professionnel.les (75 professionnel.les nous ont sollicité ce qui correspond à 347 entretiens).

60% des personnes sont venues nous consulter pour la 1ère fois, 40% pour un suivi.
Le public est orienté principalement par :

- Mairie : 11%
- 3919 : 2%
- Associations : 10%
- Partenaires, organismes sociaux : 5%
- Police : 3.5%
- Professionnel.les de santé, psychologues : 1%
- Média, Internet : 22%
- Tribunal, structure d'accès au droit : 24%
- Un proche : 12%

Entretiens :

77% des entretiens sont téléphoniques, ce qui s'explique aisément avec les 2 confinements. 19% des entretiens sont physiques (mise en place du protocole sanitaire afin de pouvoir recevoir le public dans le respect des gestes barrières). 4% des sollicitations sont traitées par mails.

Les entretiens durent en principe 30 minutes, 1h pour les situations de violences.
Les conditions d'hygiène nous ont obligées à réduire le nombre d'entretiens physiques afin de permettre le nettoyage et l'aération entre chaque rdv.
27% des entretiens durent moins d'un quart d'heure (ce chiffre s'explique par la difficulté pour certaines femmes de se rendre disponibles plus longtemps dans un contexte de confinement). 45 % des entretiens durent entre 15 min et une demi-heure, 24% entre une demi-heure et une heure et 4% des entretiens durent plus d'une heure.

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. 14% du public a été réorienté vers la police, 15% vers les services de la préfecture, 31% vers un professionnel du droit (avocat, huissier), 25% vers une structure d'accès au droit ou bien vers le tribunal.

Age :

- Moins de 20 ans : 8 personnes
- Entre 21 et 25 ans : 77
- Entre 26 et 35 ans : 333
- Entre 36 et 45 ans : 377
- Entre 46 et 55 ans : 145
- Entre 56 et 60 ans : 31
- Plus de 61 ans : 56

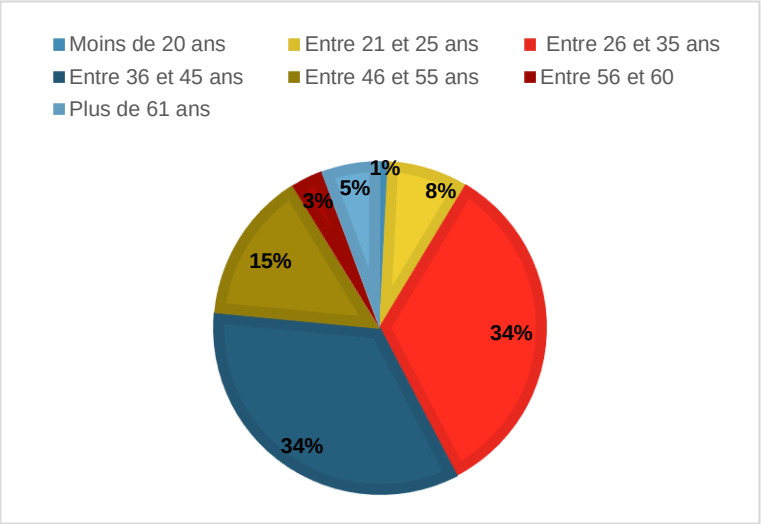

Situation familiale :
45% des personnes reçues vivent seules, 20% sont en cours de séparation et 27% sont en couple, 6% sont séparé.es et 2% veuf.ves.
62% ont un ou plusieurs enfants à charge. 11% sont des familles nombreuses.
35% sont en situation de monoparentalité, ce sont principalement des femmes (le chiffre passe 42%).

Nationalité :
63% du public reçu a la nationalité française. 37% est étranger (dont 2% d'européens).
La création d'une permanence en droit des étrangers explique l'augmentation significative du nombre d'étrangers renseignés au siège.
Les éléments d'extranéité sont très présents, y compris pour les personnes de nationalité française en raison de leur éventuelle origine étrangère voire de leur double nationalité.
Ceci pose la question de la maîtrise de la langue française, particulièrement du langage juridique, et a souvent un impact direct sur le contenu de l'entretien : situations relevant du droit international privé et/ou du droit des étrangers, interférence entre plusieurs systèmes juridiques et judiciaires, précarité accrue …

10% sont primo-arrivants.

80% vit dans un logement autonome. Cependant, 2% sont SDF, 18% est hébergée (30% en institution, 70% par un tiers, ce qui démontre le manque de place en hébergement d'urgence mais souligne également la solidarité qui persiste en cette période de crise sanitaire.

Situation professionnelle :
Seules 57% des personnes reçues ont en emploi !
96% est salarié.
Parmi les personnes sans emploi, 15% est demandeur d'emploi de langue durée, 22% est « femme au foyer », 15% sans droit au travail, 10% retraité, 3% en formation.
Les personnes possédant un BAC +4 et +5 représentent 20% du public, BAC +2 et +3 représentent 18%, niveau BAC 22%, CAP/BEP 10% et sans qualification 28%.

Ressources :
41% touche un salaire, 18% des prestations CAF, 10% correspondent aux ressources du foyer fiscal, 6% sont des allocations chômage, 5% du RSA et 7% est sans ressource.

Vulnérabilité :
3% du public est en situation de handicap. 23% n'est pas autonome en terme de numérique, 5% est analphabète et 8% ne maitrise pas le français.

Origine géographique :

Villes	Nombre	Pourcentage
Nanterre	304	27%
NC	106	10%
Colombes	97	9%
92 Sud	72	6%
Rueil-Malmaison	64	6%
Ile de France autre	59	5%
Gennevilliers	58	5%
Asnières-sur-Seine	54	5%
Clichy	53	5%
Suresnes	44	4%
Puteaux	41	4%
Courbevoie	27	2%
Neuilly-sur-Seine	24	2%
Province	22	2%
Bois-Colombes	21	2%
Paris	20	2%
Garches	13	1%
Villeneuve-la-Garenne	12	1%
La Garenne-Colombes	9	1%
Levallois-Perret	9	1%

Le public reçu au siège de l'association vient principalement de Nanterre, Colombes, Rueil, Gennevilliers mais aussi des villes du sud du 92, des autres départements franciliens et de province.

25% vivent dans des Quartiers « Politique de la ville ».

2. Analyse des demandes

En 2020, **6819 demandes** ont été formulées, ce qui représente en moyenne 6 questions par personne soit 3 questions traitées par entretiens. Les difficultés se présentent rarement de manière isolée.
Si le CIDFF est spécialisé en droit de la famille et droit des femmes, droit des étrangers, droit du travail et en particulier dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, le CIDFF peut être amené à répondre à de multiples questions juridiques.

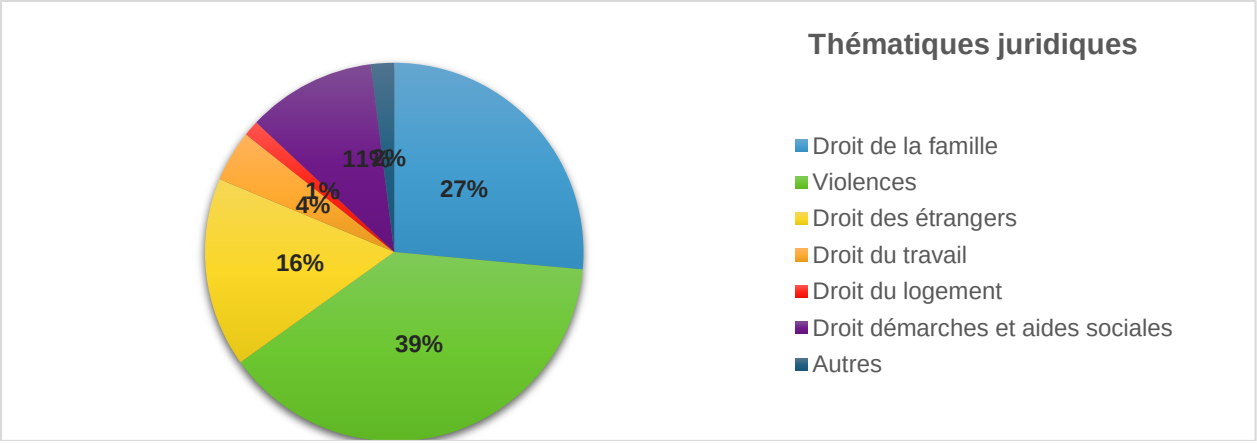

Violences :
39% des demandes révèlent des violences sexistes et sexuelles, dont la majorité au sein du couple. 686 demandes concernaient des violences psychologiques, 497 des violences physiques, 125 des violences sexuelles (dont 75 viols) et 190 des violences économiques.
Des questions relatives à la constitution de partie civile et à l'abandon de famille sont également récurrentes. Les cyberviolences sont également de plus en plus présentes, tout comme la question des enfants exposés.

Droit de la famille :
27% des demandes concernent le droit de la famille. La rupture du couple, marié ou non, et ses conséquences restent l'un des principaux motifs de saisine du CIDFF. Conséquences entre les deux membres du couple, essentiellement sur un plan pécuniaire : solidarité des époux, liquidation du régime matrimonial ou des intérêts patrimoniaux du couple, prestation compensatoire … Mais aussi conséquences sur les enfants en termes d'établissement de filiation, d'autorité parentale, de droit de visite et d'hébergement, de contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ...

Droit des étrangers
16% des demandes concernent le droit des étrangers (titre de séjour : 647 demandes, Droit administratif : 160 demandes, Naturalisation : 89 demandes, Visa : 94 demandes, Asile : 57 demandes, Eloignements, recours : 43 demandes)

Droit social et droit du travail
4% des demandes concerne le droit du travail. Il s'agit principalement de questions autour du contrat de travail de son exécution ou de ses modalités mais aussi de la rupture, des congés, des accidents du travail.

Autres
Les juristes du CIDFF sont amenées à répondre à des questions annexes ou relevant de domaines juridiques exclus de notre champ d'intervention. Ainsi, 90 demandes concernent du droit au logement, 61 demandes concernent des questions relatives à l'état civil et au nom (ex : changement de nom d'une jeune fille victime de discriminations).

2. SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES

Lutter contre les violences exercées à l'encontre des femmes constitue un levier indispensable pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les SAVS sont des services portés par les CIDFF. Ils ont pour objectif de proposer aux femmes **victimes de violences sexistes** un soutien pour sortir des violences et se reconstruire grâce à un accompagnement adapté.

L'accompagnement est un processus qui s'inscrit dans la durée. Il permet aux femmes victimes de violences de mobiliser des ressources pour agir.

Le CIDFF 92 Nord propose un accompagnement psychologique et juridique **qui repose sur une triple compétence partagée par l'équipe en droit des victimes, en droit des personnes et de la famille ainsi qu'en droit des étrangers.**

Les professionnelles du SAVS :

- **Accueillent et accompagnent** gratuitement les femmes victimes de violences sexistes tout au long de leur parcours, quelle que soit la nature des violences subies
- **Intervention auprès des auteurs de violences conjugales** dans le cadre de la lutte contre la récidive
- **Participent** aux dispositifs nationaux de lutte contre les violences
- **Forment** les professionnel.les à la problématique des violences sexistes et aux spécificités liées à l'accueil et à l'accompagnement des victimes de violences
- **Travaillent** en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire
- **Sensibilisent le grand public** à la problématique des violences sexistes

Toute l'équipe (chargée d'accueil, juristes, psychologue, directrice) est formée à la spécificité des violences faites aux femmes. Les salariées bénéficient d'une supervision trimestrielle. Il s'agit d'un **espace collectif** qui permet aux professionnel-le-s de réfléchir sur leur pratique pour s'assurer de la saine distance à prendre entre le vécu de la victime et son propre ressenti. Cet espace permet d'apporter des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés. Cet espace est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

De plus, chaque année, l'équipe bénéficie de formations afin de monter toujours plus en compétence.

L'accompagnement juridique des victimes

Depuis près de 50 ans, le CIDFF Hauts-de-Seine/ Nord propose des permanences d'accès aux droits et a développé une expertise spécifique en matière de lutte contre les violences sexistes.

Ecoute, Repérage des victimes
Le CIDFF Hauts-de-Seine/Nord est identifié par le public comme un lieu ressource en matière d'accès au droit et plus spécifiquement, en matière de droit des personnes et de la famille, de droits des étrangers et de lutte contre les violences faites aux femmes.
Les permanences en droit des personnes et de la famille ou en droit des étrangers assurées dans le nord du département des Hauts-de-Seine ainsi que la permanence proposée au siège, sont autant de portes d'entrée pour les victimes de violences leur permettant d'obtenir une information relative aux violences subies et de solliciter un accompagnement.
Chaque entretien est l'occasion pour les juristes de questionner sur l'existence de violences et ainsi de repérer des victimes ne se présentant pas spontanément comme telles, afin de leur proposer un accompagnement adapté aux problématiques identifiées.

Information aux victimes
L'ensemble de l'équipe juridique est compétent tant sur le plan pénal que sur les aspects civils des procédures auxquelles sont confrontées les victimes de violences. Cela permet d'apporter des informations juridiques aux victimes rencontrées tant sur les questions relevant du droit civil (droit de la famille notamment) que du droit pénal :

- Qualification des faits constitutifs d'infractions
- Explication quant au dépôt de plainte et à la procédure pénale qui en découle
- Réparation du préjudice subi
- Eligibilité à l'aide juridictionnelle
- Dispositifs spécifiques en matière de violences au sein du couple (OP, TGD, …)
- Procédures de séparation
- Conséquences sur les enfants
- Conséquences éventuelles sur le logement, sur les biens, sur le titre de séjour etc…
- Exécution des décisions de justice/ modalités de recouvrement

Accompagnement des victimes
Le CIDFF possède une connaissance approfondie des problématiques des femmes victimes de violences sexistes et est impliqué depuis de très nombreuses années dans la politique départementale de lutte contre les violences**.** Ce travail en réseau facilite l'accompagnement des victimes de violences dans l'ensemble de leurs démarches : policières, judiciaires, administratives, médicales et sociales.

Accompagnement relatif au bénéfice de l'aide juridictionnelle (AJ) – procédures civiles et pénales

- Vérification de l'éligibilité à l'AJ
- Aide à la constitution de la demande d'AJ
- Dépôt de demandes d'AJ motivées en cas de situation particulièrement digne d'intérêt (si victime non éligible à l'aide juridictionnelle) et/ou en cas d'urgence
- Liaison avec le Bureau d'AJ, l'Ordre des Avocats, (notamment les avocat.e.s engagé.e.s en matière d'accompagnement des FVV - liste diffusée par l'Ordre), les huissiers, …
- Rédaction de recours en cas de refus de demande d'AJ

Accompagnement relatif au dépôt de plainte

- Contacts avec les commissariats pour obtention d'un RDV afin de faciliter le dépôt de plainte
- Préparation des victimes au dépôt de plainte : préparation du récit ; information quant à la trame d'audition utilisée par les officiers de police, information quant aux éléments de preuve pouvant être utiles à l'enquête (délivrance d'attestations de suivis, demandes d'attestations auprès des partenaires, photos…)

- Contacts/ liaison avec les services des Unités Médico Judiciaires
- Remontées des dysfonctionnements éventuels aux Référentes Police Nationale Départementales et/ou Parquet (mauvais accueil des victimes, absence de traitement des plaintes, absence de réquisitions UMJ, …)
- Rédaction des plaintes au Procureur de la République le cas échéant
- Suivi des plaintes : échanges avec les OPJ en charge des enquêtes ; aide au dépôt de compléments de plaintes ; contacts avec le Bureau d'Ordre Pénal, le Parquet et les avocat.e.s pour informer les victimes des suites données à leurs plaintes
- Information quant aux recours possibles des décisions du Parquet (recours contre classement sans suite, citation directe, aide à la constitution de partie civile, …)
- Rédaction de plaintes avec constitution de partie civile (en l'absence d'AJ et/ou d'avocat) avec demandes de dispenses de consignation le cas échéant

Accompagnement relatif à la procédure judiciaire

Procédure pénale

- Information sur le fonctionnement des juridictions pénales
- Explication du sens et de la portée de la condamnation pénale
- Information quant à la constitution de partie civile et à ses effets
- Orientation vers les avocat.e.s spécialisé.e.s
- Aide au recouvrement de dommages et intérêts alloués ; indemnisation (SARVI, CIVI)

Procédure civile

- Information en droit de la famille : modalités de séparations ; effets sur les enfants ; sur le logement ; sur les biens, …
- Appréciation de l'opportunité d'une demande d'ordonnance de protection ; orientation vers un.e avocat.e (travail en partenariat) ; suivi des procédures de demande d'ordonnance de protection
- Information quant aux conséquences des violences sur les enfants : formulation de demandes adaptées devant le JAF (autorité parentale exclusive, droits de visite médiatisé ou suspendus…)

- *Accompagnement relatif aux démarches administratives (droit des étrangers)*
  - Constitution des dossiers de demande de titres de séjour ; vérification des pièces et de l'opportunité des demandes fondées sur les violences subies
  - Contacts avec la préfecture pour dépôts de dossiers de demande de titres de séjour
  - Information sur les recours

- *Accompagnement relatif aux démarches médicales et sociales*
  - Proposition d'un suivi psychologique en interne ou par une structure partenaire
  - Orientation et/ou liaison avec les acteurs locaux : PMI, centres de santé, CMP, CMPP, travailleurs sociaux, écrivains publics, collectivités, structures d'hébergement….
  - Contacts avec les agents de la CAF, bailleurs, CCAS….
  - Travail en partenariat avec les associations spécialisées (l'Escale et Flora Tristan pour les demandes d'hébergement d'urgence, l'AFED 92 pour les demandes d'hébergement).

Le CIDFF Hauts-de-Seine/ Nord travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire. Les juristes travaillent également en étroite collaboration avec les CIDFF de la région Ile de France, voire du territoire national. En effet, certaines victimes déménagent, sont mises à l'abris dans d'autres départements ou bien les faits se sont déroulés à plusieurs endroits distincts. Le fait d'appartenir à un réseau national de 106 CIDFF facilite la coordination dans l'intérêt des victimes.

En 2020, le CIDFF a accompagné **1 108 personnes** (892 femmes 80% et 166 hommes 15%, 42 professionnel.les 4%) pour des questions relatives à des violences. Cela correspond à **4 939 demandes** juridiques traitées lors de **1 934 entretiens**.

52% des victimes ont consulté le CIDFF pour la 1ère fois dans l'année, 48% sont des suivis.

Le public est orienté principalement par :

- Une Mairie : 15%
- Un proche : 12%
- Les Médias, site internet : 11%
- Le Tribunal / Structure d'accès au droit : 32%
- Les Associations : 9%
- Les Professionnel.le.s de l'action sociale : 11.5%
- Police : 5%

Entretiens :

58% des entretiens sont physiques, 40% téléphoniques et 2% par mails. Le confinement en imposant le télétravail nous a obligé à adapter nos modes d'intervention, ce qui explique le nombre important d'entretiens téléphoniques. En temps normal, les victimes de violences sont reçues en entretiens physiques, afin de faciliter les échanges.

Les conditions d'hygiène nous ont obligés à réduire le nombre d'entretiens physiques afin de permettre le nettoyage et l'aération entre chaque rdv.
31 % des entretiens durent environ une demi-heure et 51% entre 30 minutes et une heure et 8% plus d'une heure. 10% des entretiens ont duré moins de 15 minutes, ce qui est très court pour un entretien « violences » mais qui s'explique par le peu de disponibilité de certaines femmes pendant le confinement. Dégager du temps pour soi, dans un espace confidentiel a parfois été très compliqué pour les femmes victimes de violences conjugales, qui nous appelaient pendant qu'elles faisaient leurs courses ou pendant que Monsieur était occupé dans une pièce voisine.

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.
21% du public a été réorienté vers le Tribunal ou d'autres structures d'accès au droit et 38% vers d'autres professionnel.le.s du droit (avocat.es, huissiers, notaires...). Des orientations ont aussi pu être effectuées vers la police (22%) ou encore vers des professionnel.le.s de l'action sociale (3%) et des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences (4%), ou des professionnel.le.s de santé (4%).

Age :

- Moins de 20 ans : 1.5%
- Entre 20 et 25 ans : 6.5%
- Entre 26 et 35 ans : 32%
- Entre 36 et 45 ans : 34%
- Entre 46 et 55 ans : 16%
- Entre 56 et 60 ans : 4%
- Plus de 61 ans : 5%

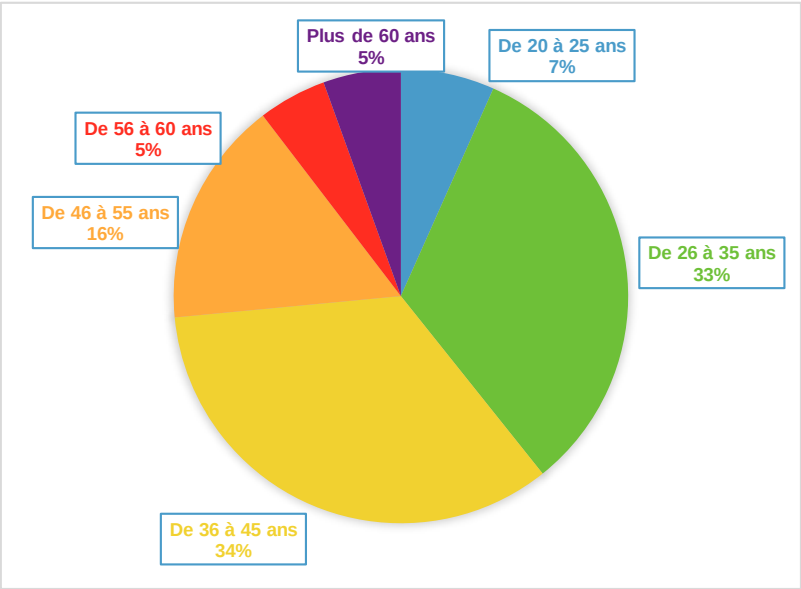

Origine géographique :

Le public vient de tout le département, principalement des villes dans lesquelles le CIDFF tient des permanences juridiques (23% vit à Nanterre, 10% à Clichy, 8% à Rueil Malmaison, 7% à Colombes, Courbevoie, Suresnes et Gennevilliers).
24% d'entre elles vivent dans des Quartiers « Politique de la ville ».

Situation familiale :

42% des personnes reçues vivent seules, 26% sont en cours de séparation et 26% sont en couple.
64% ont un ou plusieurs enfants à charge.
37% sont en situation de monoparentalité ; il s'agit principalement de femmes.

Nationalité :

64% du public reçu a la nationalité française. 36% est étranger (dont 2.5% d'européens).
Les éléments d'extranéité sont très présents, y compris pour les personnes de nationalité française en raison de leur éventuelle origine étrangère voire de leur double nationalité.
Ceci pose la question de la maîtrise de la langue française, particulièrement du langage juridique, et a souvent un impact direct sur le contenu de l'entretien : situations relevant du droit international privé et/ou du droit des étrangers, interférence entre plusieurs systèmes juridiques et judiciaires, précarité accrue …

88 personnes étaient primo-arrivantes.

Situation relative au logement :

77% des victimes informées vit dans un logement autonome. Cependant, 21% est hébergé, 2% est SDF. A peine 4% seulement est hébergée en institution, le reste l'étant par un tiers / quelqu'un de l'entourage proche, ce qui démontre le manque de place en hébergement d'urgence mais souligne également la solidarité qui persiste en cette période de crise sanitaire.

Situation professionnelle :

Seules 51% des personnes reçues ont en emploi !
Il s'agit quasi exclusivement de salarié.e.s.

Parmi les personnes sans emploi, 28% sont « au foyer », sans ressource propre.
40% sont au chômage, 8% retraitées, 5% en invalidité, 3% en formation et 10% sans droit au travail.

Ressources :

34% des personnes informées perçoivent un salaire, 7% une indemnité de Pôle Emploi et 3% une retraite. 22% touchent des prestations de la CAF autres que le RSA et 7% ont le RSA. 8% sont totalement sans ressource.
Moins de 4% perçoivent une pension alimentaire ou bien une prestation compensatoire alors que plus de la moitié des personnes vivent seules et que les 2/3 ont des enfants à charge.

40% ont un niveau bac à bac +2. Les bacs+5 représentent 4% du public et 28% est sans qualification. 12% a le niveau CAP/ BEP.

10% ne maitrise pas le français et 18% n'est pas autonome face au numérique.

1. Analyse des demandes

Pour bien comprendre les statistiques développées ci-dessous, il faut savoir que plusieurs questions ou thèmes sont abordés lors de chaque entretien.
En 2020, **4 939 demandes** ont été formulées, ce qui représente en moyenne 4,5 questions par personne. Les difficultés se présentent rarement de manière isolée.
Le CIDFF peut être amené à répondre à de multiples questions juridiques, en particulier dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.

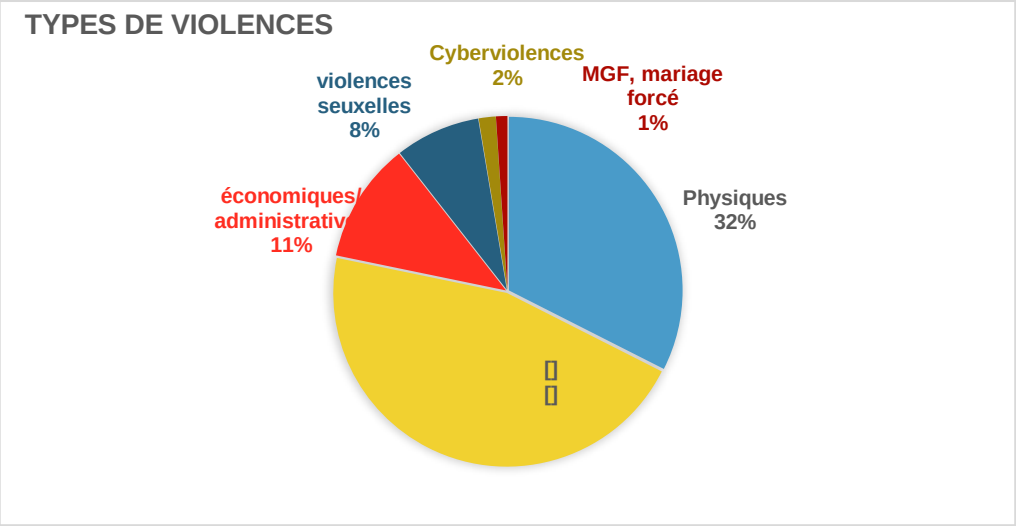

10 demandes portaient sur les discriminations, 2 sur des violences LGBT+ et 2 sur des violences gynécologiques et obstétricales.

Les violences faites aux enfants représentent 6% des demandes : 61 questions portaient sur la maltraitance, 226 sur les enfants co-victimes.

Dans 16% des cas, la juriste a renseigné sur la plainte, 6% sur l'ordonnance de protection (286 demandes), 2 entretiens ont porté sur le TGD et 10 sur le féminicide. Le CIDFF a accompagné une jeune fille dont la mère été tuée par son père (féminicide de Suresnes). 135 demandes portaient sur la constitution de partie civile.

Détail des violences :

Violences au sein du couple : 2527 demandes soit 88%

Violences intrafamiliales : 161 soit 6%

Violences au travail : 74 soit 3%

Violences dans l'espace public : 100 soit 3%

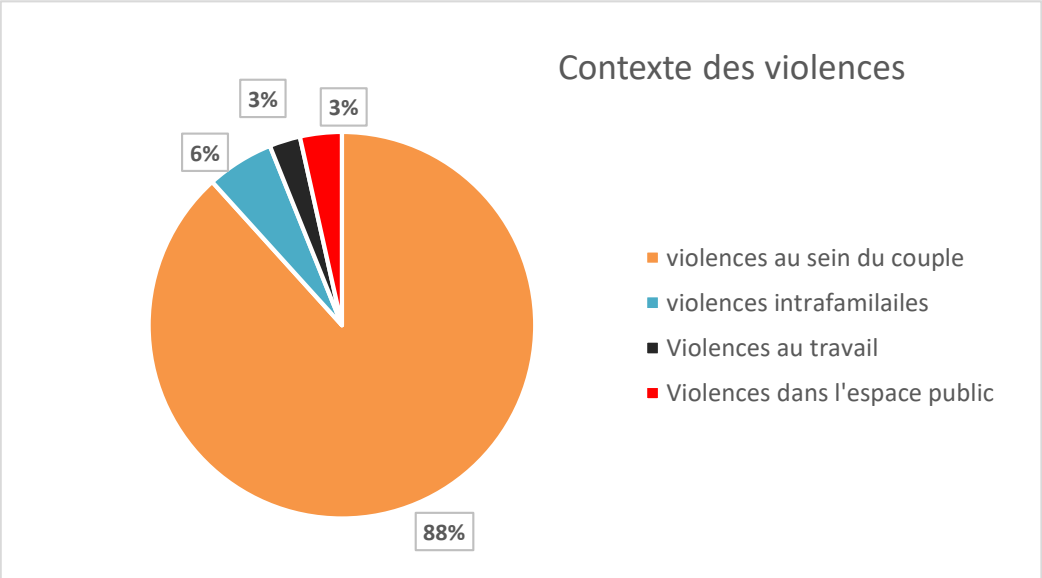

La consultation psychologique

Fonctionnement de la permanence

En 2020, la psychologue du CIDFF Nord Hauts-de-Seine a réalisé **347 entretiens (32 personnes suivies)**. Un chiffre en très légère baisse par rapport à celui de 2019 (363 entretiens).

Cette diminution s'explique aisément par la crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face cette année. Même si le CIDFF a poursuivi ses activités en télétravail lors du 1er confinement, puis en présentiel à partir de mai, la tenue d'entretiens psychologiques au téléphone, pour des femmes victimes de violences, a pu apparaitre comme peu appropriée. En effet, il peut apparaitre compliqué de pouvoir s'isoler pendant une heure lorsque les conditions d'hébergement et de cohabitation ne sont pas optimales.

De plus, la permanence de soutien psychologique aux femmes victimes de violences se déroule désormais sur 4 jours par semaine (5 en 2019) ; le mardi étant dédié à une nouvelle consultation psychologique spécialisée dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales, au sein du SPIP. Enfin, la psychologue n'est pas à temps plein sur l'accueil des femmes victimes de violences. En effet, à cet espace d'écoute viennent s'ajouter l'animation des stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences conjugales, une permanence psychologique pour les auteurs ayant des obligations de soins ainsi que l'animation de formations en direction des professionnel.les du territoire. Dans ce contexte, il est donc difficile de répondre à toutes les demandes d'accompagnement.

Il n'en demeure pas moins que la demande ne cesse de croître nécessitant la mise en place d'une liste d'attente qui comptabilise à ce jour 15 personnes. Souvent, lorsque les situations revêtent un caractère d'urgence, les personnes sont orientées vers d'autres associations spécialisées comme l'AFED 92 ou l'Escale. Mais ces associations sont également à saturation.

Les entretiens menés par les juristes de l'association remuent souvent les passés traumatiques des personnes reçues. Cette situation rend plus que nécessaire le dispositif de soutien psychologique au sein de la structure afin de proposer un accompagnement complet évitant ainsi l'écueil d'une prise en charge fragmentée à l'image du parcours de ces femmes.

La consultation psychologique se déroule au siège de l'association du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, à l'exception du mardi et du mercredi après-midi.

En 2020, **75% (24) des personnes reçues venaient pour la première fois au CIDFF**. 8 personnes avaient déjà entamé un suivi les années précédentes.

Les personnes suivies sont orientées vers la psychologue par les juristes du CIDFF mais également par des partenaires extérieurs (associations de quartier, associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, tribunal, CMP etc). La permanence psychologique de l'association est désormais bien identifiée. On note en 2020 une augmentation des personnes orientées par la police (16 %) et par internet (9%).

En 2020, **19% des entretiens ont été réalisés par téléphone**. En effet, l'association n'a pas cessé son activité durant les deux confinements. Néanmoins, le 1er confinement a généré une baisse d'activité au sein de la consultation psychologique. Les femmes, confinées chez elle, souvent en présence de leur conjoint violent et/ou de leurs enfants, n'étaient pas en mesure de bénéficier d'une consultation téléphonique. Néanmoins, **81% des entretiens ont été réalisés en présenciel.**

78% des entretiens durent en moyenne **entre 45 minutes et une heure**. La plupart des personnes reçues reviennent régulièrement (entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois). Parfois, la demande est très ponctuelle et le suivi s'effectue sur une courte période.

Néanmoins, les suivis au long court sont privilégiés dans la mesure où, en matière de violence, il faut le temps à la parole de se déposer, à l'alliance thérapeutique de se construire, au lien transférentiel de se constituer.

Les femmes qui viennent à l'association ont souvent subi de nombreux traumas. Il leur faut du temps pour pouvoir nommer l'innommable, ce qui ne fait pas sens, ce qu'elles n'identifient pas elles-mêmes comme de la violence mais qui laisse dans leur quotidien la trace du trauma. La question de la confiance est centrale. Offrir la possibilité d'un réel suivi pouvant s'inscrire dans la durée, c'est restaurer la solidité des liens souvent meurtris à l'intérieur d'un cadre contenant. C'est offrir aussi un lien de confiance nécessaire quand les violences subies mettent en péril les capacités parentales. C'est oser dire que la violence subie peut être aussi agie et s'autoriser enfin demander de l'aide.

Profil des personnes reçues

En 2020, la psychologue a **exclusivement** reçu **des femmes** dans sa permanence.

36% (11) des personnes reçues ont **entre 26 et 35 ans**. La tranche d'âge majoritaire en 2019 était celle des 36-45 ans. La permanence de 2020 a d'avantage bénéficié à un public plus jeune.

Moins de 20 ans	3%
Entre 20 et 25 ans	16%
Entre 26 et 35 ans	36%
Entre 36 et 45 ans	16%
Entre 46 et 55 ans	19%
Entre 56 et 60 ans	7%
Plus de 61 ans	3%

58% (18) des personnes reçues sont **de nationalité française**, 30% sont de nationalité de pays hors UE.

23% des personnes reçues vivent en couple. 23% sont en cours de séparation et 48% sont séparées. Malgré plusieurs situations de crises dans lesquelles des femmes toujours victimes de violences viennent consulter, la majorité le fait une fois la séparation actée. Elles ne sont pas toujours sorties de l'emprise mais retrouvent grâce à cette séparation l'espace psychique nécessaire ainsi qu'un statut de sujet, élément indispensable, pour s'autoriser à entamer un travail sur soi.

74% des femmes reçues ont un enfant à charge. 36% (11) sont en situation de monoparentalité. Parfois, l'impérieuse nécessité « d'aller mieux » se fait sentir en lien direct avec la prise de conscience de l'impact de leur souffrance sur les enfants. Prises dans les enjeux de la parentalité, les motivations pour rencontrer une psychologue peuvent dès lors émerger.

45% (14) des personnes reçues **sont hébergées** (par un tiers ou au 115), **48% (15) ont un logement autonome.**

55% (17) des femmes **ont un emploi.** 59% sont employées et 29% à être cadre ou profession intellectuelle supérieure. 42% (13) sont sans emploi. Parmi les personnes reçues, **36% (11)** ont un niveau d'étude **Bac +4 / Bac + 5**. **19%** ont un niveau **Bac + 2 / Bac + 3**, **19%** ont un niveau **bac**, **7%** ont un niveau **CAP-BEP** et **10%** sont **sans qualification**.

1 personne suivie est en situation de **handicap**.

4 personnes reçues ont été **orientées vers des professionnels de la santé** (hôpitaux, médecin généraliste, psychiatre, CMP, CMPP, etc.), **1 personne a été orientée vers la police.** La plupart des femmes victimes de violences ayant été reçues dans la permanence de soutien psychologique

ont vu un-e juriste avant. Les orientations vers les forces de l'ordre ou les tribunaux ont donc déjà été réalisées.

Concernant les professionnels de santé, lorsque la psychologue oriente une patiente vers un psychiatre, elle rédige un courrier/ fiche de liaison en direction du médecin afin de faciliter la collaboration ainsi que la prise en charge.

Malgré quelques consultations concernant des personnes vivant à Paris, Le Vésinet, Saint-Germain-en-Laye ou Jouars-Pontchartrain, **la grande majorité** des personnes reçues **venaient des communes du Nord du 92 notamment Nanterre, Colombes et Puteaux.** Les villes extérieures aux Hauts-de-Seine correspondent à des situations où les femmes trouvent un hébergement au 115 mais les enfants demeurent scolarisés dans le département d'origine.

42% des personnes reçues vivent dans des quartiers politique de la ville.

Motif des consultations

En 2020, 100% des consultations étaient en lien avec les violences.

Violences conjugales, violences intrafamiliales, violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de la permanence de soutien psychologique du CIDFF 92 Nord, les problématiques rencontrées concernent de prime abord les violences conjugales. Il n'est pas rare néanmoins que les parcours des victimes se révèlent polytraumatiques. Se font jour dès lors les violences intrafamiliales subies pendant l'enfance, l'inceste, le viol, etc. Cette consultation accueille le sujet ainsi que son histoire dans sa globalité. Il ne s'agit donc pas « d'éradiquer le symptôme » que peuvent être les insomnies ou les reviviscences traumatiques mais plutôt d'aider le sujet à réinjecter du sens dans son histoire, à faire sien des éléments de lui qui pourraient être dissociés ; bref, à se réapproprier un vécu très souvent traumatique pour que, inscrit au cœur même d'une narration reliant affects et représentations, il puisse devenir souvenir.

Parfois, les violences conjugales sont un fait isolé dans l'histoire du sujet. Parfois. C'est l'inscription de l'individu au sein de sa communauté qui est alors mis en exergue, son inscription culturelle universelle, son seuil de tolérance à la violence. Les symptômes eux persistent : emprise, dépossession de soi, fragilité narcissique, dépression réactionnelle, etc. Parfois, les violences conjugales sont le fruit d'une répétition où se rejouent des évènements traumatiques antérieures sans que le sujet ne puisse les lier entre eux, prisonnier d'une tentative de réparation inconsciente.

En 2020, plusieurs femmes se sont présentées pour des violences sexistes et sexuelles en dehors du couple. Dans 100% des cas, l'agresseur était connu d'elles.

Parentalité

La question de la parentalité fait l'objet d'un souci quasi constant chez les femmes mères victimes de violences. Comment être un bon parent quand on se sent soi-même anéantie ? Comment identifier, prévenir et guérir les conséquences des violences conjugales sur les enfants ? Que faire lorsque la violence conjugale s'accompagne de maltraitance directe sur les enfants ? Autant de questions abordées lors des consultations psychologiques.

Le soutien à la parentalité est une part importante du travail réalisé au sein de la permanence. Les femmes victimes sont parfois dans une détresse telle qu'il leur est difficile de remplir leur rôle parental. Il s'agit dès lors de leur offrir un espace spécifiquement dédié afin qu'elles puissent se reconstruire, être soutenues et accompagnées pour pouvoir investir à nouveau le champ de la parentalité.

La prise en charge des auteurs de violences conjugales

L'année 2020 a été marquée par la pandémie. Cet évènement a impacté notre société sur différents plans : économiques, psychologiques, sociologiques, etc… Une conséquence plus sournoise s'est immiscée dans ce marasme sanitaire : l'exacerbation des violences au sein du couple. Le CIDFF 92 Nord est resté mobilisé durant l'ensemble de cette période y compris dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Malgré des consignes sanitaires strictes, le CIDFF a su s'adapter et poursuivre son activité, dans le respect des gestes barrières.

Ainsi, nous avons pu, malgré le contexte sanitaire, animer les stages de responsabilisation en direction des auteurs de violences conjugales, poursuivre la consultation psychologique à destination des auteurs condamnés à des obligations de soins et proposer une formation à destination des personnels pénitentiaire du SPIP.

1. Les stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales

Objectifs

- Lutter contre les violences conjugales, prévenir la réitération et la récidive en mettant l'accent sur le suivi des auteurs.
- Favoriser une prise de conscience chez les auteurs et identifier les impacts sur les victimes
- Favoriser la mise en place de comportements alternatifs à la violence.

L'intérêt principal de ce dispositif vise à réduire la récidive en tenant compte des dynamiques psychiques à l'œuvre dans les passages à l'acte violent ainsi que du contexte sociétal dans lequel s'inscrivent les violences.

Les sessions sont élaborées et animées par un trinôme de professionnelles qualifiées, une psychologue, une juriste et la directrice du CIDFF pour l'aspect sociologique (analyse systémique).

Descriptif du projet

Grâce au stage, les auteurs de violences disposent d'un espace de parole et d'élaboration afin de pouvoir enfin mettre des mots sur leurs ressentis. Dans la grande majorité, les hommes violents sont des « infirmes de la parole ». Le passage à l'acte violent résulte le plus souvent d'une difficulté à reconnaitre ses émotions et à les nommer. Les participants sont invités à s'exprimer sur leur vécu tant au niveau des faits qui les ont conduits à la mesure que sur leur histoire personnelle, la violence subie dans leur enfance, leur relation de couple, etc.

Le collectif, composé de pairs, permet à ces hommes d'échanger, de mettre des mots sur leur ressenti, de disposer d'un espace de parole et d'élaboration.

Le CIDFF propose un travail autour des représentations et des stéréotypes sexistes afin de favoriser une prise de conscience des rapports inégaux entre les femmes et les hommes véhiculés dans notre société. La violence envers les femmes est une des manifestations de ces rapports de domination.

D'un autre côté, le rappel du cadre légal permet de définir les limites qui ont été transgressées et de mettre en évidence le caractère protecteur des lois aussi bien en direction des victimes que de tout individu.

Le stage est également l'occasion d'aborder les conséquences des violences sur les victimes et les conséquences sur les enfants.

Le but de ces sessions consiste également en une identification des violences ainsi qu'un travail d'appropriation et de responsabilisation vis-à-vis des faits.

Le stage est l'occasion d'une mise en mots de l'expérience vécue. La violence s'infiltre là où les capacités de symbolisation et d'élaboration échouent. Pour prévenir la récidive du passage à l'acte violent, il s'agit, pour les hommes auteurs, de se réapproprier leurs actes en assumant leur responsabilité. Les stages permettent d'initier une relance du processus de subjectivation souvent mis en échec chez les auteurs de violence.

Ces groupes offrent un espace où poser des mots sur des émotions et des ressentis afin d'être en mesure de les maitriser pour ne plus « perdre ses moyens » et recourir à la violence.

Travailler auprès des auteurs c'est affronter l'origine du mal, à l'entrecroisement des dimensions sociétale et psychologique.

Contenu :

Le stage de responsabilisation est composé de 12h d'animation.

- En alternative aux poursuites, chaque session se déroule au Tribunal Judiciaire de Nanterre, les lundis et mercredis soirs, de 18h à 20h pendant 3 semaines.
- En maison d'arrêt, le CIDFF propose 5 ateliers de deux à trois heures.
- Au SPIP, en post-sentenciel, les séances sont regroupées en quatre demi-journées.

Le premier atelier vise à présenter la mesure, le cadre et ses objectifs. Il s'agit aussi de faire un tour de table des faits qui ont conduit les participants à ce stage. Le deuxième atelier cherche à mettre en lumière la distinction entre conflit et violences et appréhender les mécanismes à l'œuvre dans le passage à l'acte violent, le cycle, l'emprise. Nous abordons également la compréhension de la plainte, l'analyse de la réponse pénale et la portée symbolique de la loi. Une séance est consacrée à une analyse sociologique des rapports sociaux de genre, de la vision du couple et des attentes de chacun de ses membres (rôle des femmes et des hommes). Il s'agit de comprendre et de déconstruire les stéréotypes sexistes, en partie à l'origine des violences faites aux femmes. Les intervenantes insistent sur les conséquences des violences sur les victimes et sur les enfants exposés aux violences conjugales. Nous revenons sur le passage à l'acte violent, les conduites à risque et les stratégies d'évitement. Enfin, la dernière séance est dédiée au bilan, d'abord en collectif puis individuel avec chacun.

Bilan 2020 :

En 2020, le CIDFF a animé **6 sessions de stages** en direction des auteurs de violences conjugales, permettant de sensibiliser 41 auteurs de violences :

- 1 stage à la maison d'arrêt de Nanterre en juillet 2020

- 1 stage au sein du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) en post sentenciel au cours des mois de juin et juillet. Le stage d'octobre a malheureusement dû être reporté en janvier 2021 suite aux conséquences engendrées par la pandémie

- 4 stages en alternative aux poursuites ont pu être réalisé malgré la pandémie ayant compliqué les interventions collectives. 33 mis en cause ont été reçus en enquête sociale rapide (ESR). 28 auteurs ont suivi le stage. 16 victimes ont été également reçues au cours d'une ESR spécifique.

2. Consultation psychologique à destination des auteurs de violence condamnés à des obligations de soin - SPIP 92

Fonctionnement de la permanence

L'idée d'une permanence d'accompagnement psychologique pour les auteurs de violences conjugales est née d'une réflexion sur la nécessité de travailler sur tous les aspects du spectre des violences conjugales. Offrir du soutien aux auteurs c'est travailler la question de la récidive. C'est également essayer de traiter un aspect du problème des violences conjugales à la racine.

Grâce au soutien financier de la **Fondation de France** ainsi qu'à un partenariat particulièrement fécond avec le SPIP 92, le CIDFF 92 Nord a ouvert une permanence de soutien psychologique au sein des locaux du SPIP 92 à la mi-février. Au début, la permanence avait lieu exclusivement le mardi après-midi. Au vu de la demande, elle s'est étendue sur l'intégralité de la journée du mardi de 10h à 17h.

La permanence psychologique n'est destinée qu'aux auteurs de violences conjugales condamnés à une obligation de soin et suivis par le SPIP. Ils sont orientés par les conseillers d'insertion et de probation vers la permanence. Cette proximité entre le lieu des soins et le SPIP présente une véritable richesse dans la mesure où cela facilite pour les auteurs les démarches vers le soin. De plus, bien que la psychologue demeure garante de la confidentialité des échanges avec les auteurs, les CPIP tout comme les juges d'application des peines peuvent venir lui apporter des éléments concernant les personnes suivies, particulièrement lorsque les situations soulèvent des inquiétudes.

En 2020, la psychologue a réalisé **76 entretiens (28 personnes reçues), exclusivement des hommes**. Malgré le confinement de mars et celui de novembre, les entretiens se sont poursuivis par voie téléphonique. **25% des consultations ont eu lieu par téléphone.** Certains suivis ont même commencé pendant le confinement et perduré au-delà. Il s'est agi dès lors d'un véritable tour de force. En effet, construire une alliance thérapeutique avec des personnes ne formulant pas le vœu d'entamer un travail psychologique demande du temps. Le langage verbal compte autant que l'attitude corporelle. Le téléphone n'a pas facilité cette démarche. Pourtant, certains auteurs, parfois en grande souffrance psychique, ont pu investir le dispositif.

Pour d'autres, le suivi par téléphone n'a pas pu se faire. Pour les personnes cohabitant toujours avec leur compagne ainsi que leurs enfants, le cadre ne pouvait pas être adapté à la réalisation d'un entretien téléphonique. Pour d'autres, confinés en centre de semi-liberté dans lesquels les téléphones sont interdits, le dispositif ne pouvait se mettre en place.

A l'origine, le rythme des séances était fixé par la psychologue en fonction de ce qui semblait être le plus approprié dans la prise en charge thérapeutique. La demande a considérablement augmenté et il n'est aujourd'hui plus possible de proposer des rendez-vous espacés de moins d'un mois dans le meilleur des cas. Cette situation parait dommageable concernant l'aspect qualitatif du travail réalisé. Cette permanence mériterait d'être d'avantage étendue.

86% des entretiens durent en moyenne **entre 45 minutes et une heure**.

Profil des personnes reçues

En 2020, la psychologue a **exclusivement** reçu **des hommes** dans sa permanence, ce qui permet d'insister sur le fait que les violences conjugales s'inscrivent au sein d'une société sexiste et patriarcale.

47% (13) des personnes reçues ont **entre 26 et 35 ans**.

Tableau des âges :

Entre 20 et 25 ans	7%
Entre 26 et 35 ans	47%
Entre 36 et 45 ans	36%
Entre 46 et 55 ans	4%
Entre 56 et 60 ans	4%

75% (21) des personnes reçues sont de nationalité française, 4% de nationalité européenne et 14% sont d'autres nationalités

29% des personnes reçues vivent en couple. 4% sont en cours de séparation et 57% sont séparées. De nombreux auteurs de violences conjugales reçus à la permanence psychologique sont des sortants de prison. La majorité d'entre eux à une interdiction d'entrer en contact avec leur compagne ou ex-compagne.

43% des hommes reçus ont un enfant à charge. Parfois, ils ont également une interdiction d'entrer en contact avec leurs enfants. Dans une minorité des cas, les hommes reçus sont également condamnés pour des violences sur mineurs. Ne pas avoir d'enfant à charge ne signifie donc pas ne pas avoir d'enfant du tout. La question de la parentalité pour les auteurs de violences conjugales est une thématique très souvent abordée durant les entretiens. Beaucoup déplorent ne pas pouvoir avoir accès à leurs enfants ; peu ont conscience des conséquences des violences conjugales sur les enfants exposés.

64% (18) des personnes reçues sont hébergées (par un tiers ou en centre de semi-liberté), 29% (8) ont un logement autonome, 1 personne est sans domicile fixe.

61% (17) des hommes ont un emploi. 88% sont employés et 13% (2) sont cadres ou profession intellectuelle supérieure. 36% (10) sont sans emploi.

Parmi les personnes reçues, 4% (1) ont un niveau d'étude Bac +4 / Bac + 5. 7% ont un niveau Bac + 2 / Bac + 3, 25% ont un niveau bac, 7% ont un niveau CAP-BEP et 14% sont sans qualification.

2 personnes reçues ont été orientées vers la psychiatrie. Pour l'un d'entre eux, aucun des rouages judiciaires n'avait identifié qu'il souffrait d'une pathologie mentale. La psychologue a pu alerter les services pénitentiaires et une prise en charge adaptée a pu se mettre en place.

La grande majorité des personnes reçues à la permanence psychologique à destination des auteurs de violences conjugales venaient des communes des Hauts-de-Seine notamment Rueil-Malmaison, Nanterre, Colombes et Antony. Le centre de semi-liberté se trouve à Nanterre.

36% des personnes reçues vivent dans des quartiers politique de la ville.

Motif des consultations

Violences conjugales

La plupart des hommes auteurs de violences conjugales présentent des difficultés à assumer les actes commis. Souvent dans la minimisation, ils témoignent d'entraves dans l'élaboration de leurs pensées et la mise en mot de leurs émotions. Très souvent eux-mêmes victimes de violences ou ayant été exposé à la violence très jeunes, ils disposent d'un seuil de tolérance élevé à la violence subie ou commise. Parfois dans un processus de reproduction inconsciente, il est nécessaire de les étayer pour les amener à faire le lien entre ce qu'ils agissent et ce qu'ils ont pu subir.

La question du couple se pose également. Les rapports peuvent être très fusionnels et souvent, accepter l'existence de l'autre dans toute sa singularité peut être une gageure. Souvent, les assises narcissiques sont fragiles. L'immaturité du développement psychique rend la frustration peu tolérable. Parfois, ce sont des angoisses d'abandon qui émergent et entachent la vie conjugale jusqu'au passage à l'acte violent.

Tout l'enjeu de cette permanence est de réussir à créer une adhésion suffisante pour que puisse se créer l'alliance thérapeutique. L'enjeu est de taille dans la mesure où ces personnes sont contraintes par voie judiciaire à recevoir des soins. Or, aucune passivité dans ces soins ne pourrait conduire à une quelconque avancée. Il faut donc chercher à faire émerger la demande et parfois accepter que les fragilités soient telles qu'un temps long est nécessaire pour que le sujet se saisisse de cet espace et vienne y déposer une partie de son vécu psychique.

Bien sûr, bien que ce ne soit pas l'objectif de la permanence, la question de l'évaluation de la dangerosité se pose. Il est parfois nécessaire d'alerter le SPIP lorsque plusieurs indicateurs sont au rouge.

Pour certains auteurs, les retours du SPIP semblent positifs. Certains semblent avoir évolué, faire preuve d'introspection, etc.

Violences sexuelles

Presque tous les auteurs reçus à la permanence du CIDFF sont condamnés pour des violences conjugales. Il y a néanmoins quelques exceptions. En effet, à l'ouverture de la permanence nous avons convenu avec le SPIP que la psychologue pouvait également recevoir des auteurs de violences le temps que celle-ci se remplisse. 1 seul homme est donc suivi pour une condamnation d'agression sexuelle en dehors du couple.

Violences faites aux enfants

Un certain nombre des personnes reçues ont commis des violences également sur leurs enfants. Il s'agit dès lors de travailler la parentalité souvent au travers du prisme de leurs propres enfances. Une part importante de ces consultations est dès lors dédiée à la psychoéducation : expliquer les conséquences des violences sur les enfants (ce qui leur permet parfois d'évoquer les violences qu'ils ont pu subir eux-mêmes dans le cadre familial), travailler la question de la paternité voulue ou subie et celle de la reproduction des violences.

Même quand aucune violence n'a été commise à l'encontre des enfants, les séances sont parfois l'occasion d'aborder le positionnement de l'auteur vis-à-vis des enfants. Emerge alors la question de la nécessaire reconnaissance des violences afin de pouvoir mettre des mots sur les évènements afin que les enfants puissent entre autres reconstituer une barrière protectrice de leur psyché souvent effractée par la violence du trauma. Il s'agit également de leur donner l'occasion d'entendre les bienfaits constitutifs dans le développement de l'enfant de cette mise en mots.

Perspectives de développement

Au regard du nombre sans cesse croissant de demandes en direction de la permanence psychologique pour les auteurs de violences conjugales, il pourrait s'avérer intéressant d'étendre le nombre de plages horaires dédiées à cette problématique.

De plus, actuellement, la permanence n'est ouverte qu'aux usagers du SPIP condamnés à une obligation de soins. Il pourrait être intéressant que d'autres types d'auteurs puissent également bénéficier de cette permanence. En effet, les auteurs rencontrés lors des stages en alternatives aux poursuites sont souvent demandeurs d'un suivi psychologique.

Formation des professionnel.les

Formation au SPIP

Dans cette perspective de traiter les violences conjugales à la source par la prise en charge de leurs auteurs, une formation a été organisée le 17 septembre 2020 en direction des CPIP, dans le cadre d'un financement provenant du fond Catherine.

Cette formation sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales a réuni 16 agent.es du SPIP (CPIP, surveillant.es). Lors de cette formation, le CIDFF a consacré une partie importante de son intervention à l'inscription des violences conjugales dans le continuum d'une société sexiste et inégalitaire (inégalités femmes / hommes, culture du viol, etc). Les formatrices se sont attardées sur les mécanismes en jeux dans les violences conjugales (cycle de la violence, emprise, économie psychique du passage à l'acte, etc.), les conséquences sur les victimes ainsi que sur les enfants exposés.
La formation s'est terminée sur une réflexion autour de la posture professionnelle en tant que levier d'action pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Les échanges avec les participants se sont révélés riches, les CPIP étant en demande d'outils supplémentaires pour appréhender les mécanismes en place chez les auteurs de violences conjugales. Ils ont pu évoquer des situations de blocage lors de leur prise en charge et trouvé un éclairage nouveau pour tenter de dénouer certaines situations.

La formation Police

Avec la crise sanitaire et les 2 confinements, les associations n'ont pu mettre en place que 2 formations cette année, le 21 septembre, dans le respect des gestes barrières, ce qui nous permis de former 5 policiers pour le sud et 8 pour le nord, soit **13 policier.es au total.**

L'objectif poursuivi est essentiellement d'améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier au sein de leur couple. Il s'agissait de permettre aux personnels de Police d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer leurs pratiques en les sensibilisant aux mécanismes des violences au sein du couple et au vécu des victimes, femmes et enfants. Un des enjeux étaient également de les informer sur les mécanismes psychiques inhérents aux passages à l'acte violent afin de les aider à cerner une part du fonctionnement des auteurs de ces violences et de leur dangerosité. L'accent était mis également sur les risques psychiques inhérents au travail de policier et leur répercussion sur l'accueil des femmes victimes de violences. Enfin, ces formations visaient conjointement à l'amélioration de l'efficacité du partenariat Police-associations spécialisées pour une meilleure et nécessaire orientation.

Dans l'ensemble, les policiers se sont dits satisfaits de ces formations. Les informations sont pertinentes, les outils adaptés et les échanges riches. L'investissement des policiers a permis une bonne dynamique de groupe et des échanges constructifs permettant d'évoquer leurs difficultés et les limites de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Les fiches d'évaluation font apparaître une satisfaction globale des participants. Dans la grande majorité, les stagiaires n'étaient pas volontaires pour s'inscrire à cette formation, cependant ils reconnaissent que la formation a répondu à leurs besoins et pensent mettre en pratique les connaissances acquises.
Ces formations répondent à un véritable besoin en information sur une problématique complexe. Elles permettent de faciliter l'accompagnement des femmes victimes de violences, grâce à une meilleure compréhension des problématiques aussi bien juridiques que psychologiques, et grâce à une meilleure coordination des acteurs locaux spécialisés.

3. SERVICE DROIT DES ETRANGERS

Depuis la fermeture de l'APTM dans les Hauts de Seine en 2017, le CIDFF a ouvert des permanences spécialisées en droit des étrangers.
En 2020, le CIDFF a animé 8 permanences en droit des étrangers (3h/semaine) au siège à Nanterre, au CSC V. Méot et au CSC des Acacias, à la MJD de Gennevilliers (6h/semaine), au PAD de Courbevoie, au CSC Petit Colombes, à la Maison pour la vie citoyenne de Suresnes.

L'objectif est d'identifier les demandes et les procédures à suivre et de les vulgariser pour les expliquer à un public étranger, parfois éloigné de la langue française. Il s'agit d'expliquer les critères légaux d'obtention d'un titre de séjour, d'aider à la constitution des dossiers et de renseigner sur les démarches de naturalisation ainsi qu'en matière d'asile. L'objectif est de permettre à toute personne, d'accéder à ses droits.
La juriste commence par identifier la demande, balaye la situation et envisage les voies légales possibles. Ensuite, un second entretien est fixé avec l'usager pour un examen complet des pièces du dossier, afin que ce dernier soit envoyé complet aux services de la préfecture. La juriste consacre un temps important à l'examen des pièces. En fonction du type de demande, plusieurs entretiens peuvent être nécessaires. Il arrive que la juriste aide à la rédaction de recours.

Les demandes portent principalement sur l'admission au séjour, la nationalité et le droit d'asile. La juriste peut être amenée à aider à la saisine du JAF dans un contexte de parents non-mariés, notamment en raison des nouvelles exigences légales pour les demandes de titre de séjour des mères d'enfants français. Elle reçoit et accompagne aussi des femmes étrangères, en situation régulière ou non, victimes de violences. Il s'agit aussi de maîtriser la législation en droit du travail en cas de migration professionnelle ou en droit pénal en matière de violences faites aux femmes.

La dématérialisation d'un nombre croissant de démarches engendre des entretiens plus longs et plus complexes, pour un public impacté par la fracture numérique.

En 2020, 1294 personnes ont été reçues pour des questions relatives au droit des étrangers, lors de 2 213 entretiens juridiques.

Analyse du public

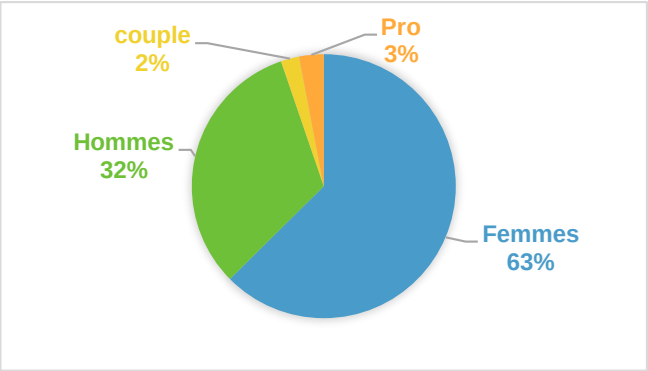

Sexe :

Le public reste féminin : 810 femmes (63%) et 416 hommes (30%) ont été reçus ainsi que 29 couples (2%) et 39 professionnel.les (3%).

1163 correspondent à un 1er entretien (53%) 1050 sont des entretiens de suivi (47%).

Le public est orienté principalement par :
- Une structure associative : 17%
- Service municipal : 9.5%
- Tribunal ou structure d'accès au droit : 51 %
- Relation privée/ *« bouche à oreille »* : 7%
- Autres (professionnels de l'action sociale/ de santé, média/ internet, CMP/psychologue, police, association, …) : 15.5%

Entretiens :

La grande majorité des entretiens s'est déroulée en présentiel, ainsi 61% des entretiens sont physiques et 32% des entretiens sont téléphoniques et 6% par échange de mails.

Les conditions d'hygiène nous ont obligés à réduire le nombre d'entretiens physiques afin de permettre le nettoyage et l'aération entre chaque rdv.

Les entretiens durent en principe 30 minutes. Dans les faits, 47 % des entretiens durent entre 30 min et 1h, 15% durent environ 15 min et 89 entretiens ont duré plus d'une heure.

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. En droit des étrangers, la majorité des orientations se fait vers les services de la Préfecture (60%) mais aussi vers des professionnel.es du droit (13%) vers des tribunaux et structures d'accès au droit (14%). Le reste des orientations s'effectue en direction des services municipaux, d'autres associations ou encore du Défenseur des droits.

Age :

- Moins de 20 ans : 75
- De 20 à 25 ans : 141
- De 26 à 35 ans : 588
- De 36 à 45 ans : 662
- De 46 à 55 ans : 262
- De 56 à 60 ans : 100
- Plus de 60 ans : 174

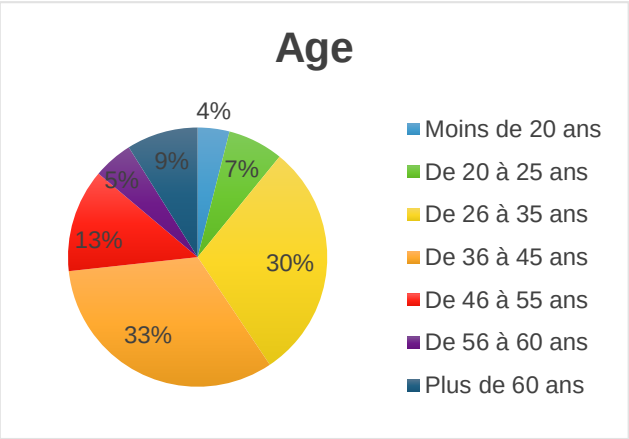

Situation familiale :

51% des personnes reçues vivent seules, 39% sont en couple, 7% sont séparées ou en en cours de séparation, 3% est veuf.ve.
48% ont un ou plusieurs enfants à charge, cela concerne près de 55% des femmes.

Nationalité :

Du fait de la thématique de la permanence, la grande majorité du public est de nationalité étrangère, hors UE (87%), ressortissants d'un pays de l'UE (2%) et 11% sont de nationalité française.
Par ailleurs, 25% des personnes reçues sont primo-arrivantes sur le territoire français (moins de 5 ans de présence sur le territoire).

Situation relative au logement :

60 % vit dans un logement autonome. Cependant, 38 % du public est hébergé, 2% est SDF.
Concernant le public n'ayant pas accès à un logement autonome, la quasi-totalité peut compter sur un hébergement par un tiers ou un proche (23%), par un concubin.e ou partenaire de PACS (3%) ou par une institution telle que le 115 (8%). Le nombre de personnes hébergées est révélateur de la précarité dans laquelle se trouve les personnes étrangères. Cela met en évidence également le manque de place en hébergement d'urgence et souligne la solidarité qui persiste en cette période de crise sanitaire.

Origine géographique :

La permanence téléphonique du siège a été la seule à fonctionner pendant les 2 confinements, ce qui explique le nombre important d'entretiens en droit des étrangés.
Au-delà de la permanence spécialisée en droit des étrangers au siège de l'association, les juristes assurent un temps de suivi au siège de l'association relatifs aux situations des étrangers rencontrés dans les permanences extérieures. Le bouche à oreille fonctionnant particulièrement bien dans ce domaine. Les usagers ont également été nombreux à se rendre dans nos permanences sans rdv du Tribunal, bien que ces permanences soient généralistes.

On peut noter que l'ensemble de nos permanences en droit des étrangers fonctionnent très bien, les listes d'attente peuvent même aller jusqu'à un mois, ce qui peut expliquer le nombre de rdv non honorés.

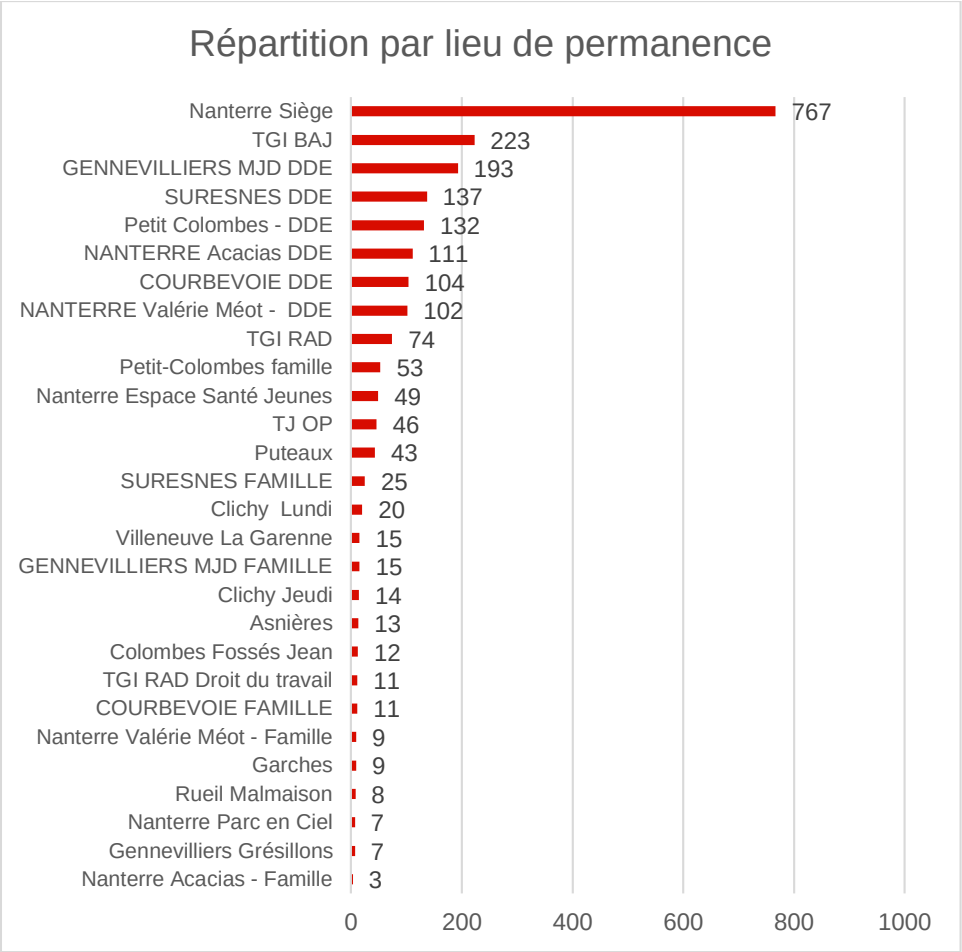

26% du public informé en 2020 habite à Nanterre, 11% à Colombes, 9% à Gennevilliers, 8.5% à Suresnes, 7% à Courbevoie. Les autres personnes informées habitent dans des villes limitrophes des communes dans lesquelles nous avons nos permanences spécialisées en Droit des étrangers comme Asnières (6%), Puteaux (3%), Clichy (3%).

39% habite un quartier « Politique de la Ville ».

Situation professionnelle :

Seulement 37% des personnes informées ont un emploi, 97% d'entre elles ont un statut de salarié et la majorité d'entre elles relèvent de la catégorie des employés (84%).
66% sont sans emploi, dont 48% sont sans droit au travail (la quasi-totalité en raison de leur situation administrative irrégulière), 19% sont demandeurs d'emploi, 9% sont à la retraite, 8% sont étudiants et 3% sont en invalidité. Par ailleurs 11% des femmes sont mères au foyer.

Ressources :

Ainsi, 32% perçoivent un salaire, 20% sont sans ressources,
26% dépendent des revenus du foyer fiscal, 6% perçoivent des allocations chômage, 6% perçoivent une retraite, 14% dépendent des prestations familiales ou aides sociales et plus de 20% sont sans ressource.
Alors que 17% des personnes ont un niveau Bac, 10% le niveau CAP/BEP, 2% Bac+5.

Par ailleurs, 16% des personnes informées ne maitrisent pas le français, 8% est analphabète et 32% n'ont pas d'autonomie numérique ce qui rend d'autant plus compliquées les démarches, notamment en Préfecture, lesquelles sont de plus en plus dématérialisées.

Analyse des demandes

En 2020, 3 303 demandes ont été formulées en droit des étrangers ce qui représente en moyenne près de 2 questions par personne.

Les difficultés se présentent rarement de manière isolée, si une question principale peut concerner le droit des étrangers, des questions connexes peuvent émerger, par exemple en droit de la famille, en droit pénal sur des situations de violences ou encore en droit du logement.

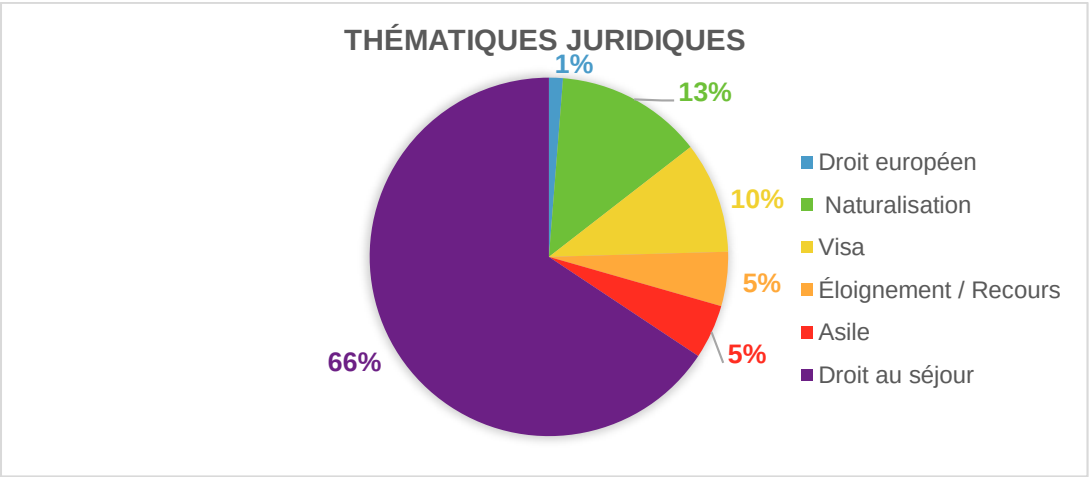

Droit au séjour :

La majorité des sollicitations en droit des étrangers a pour objet une première demande ou un renouvellement de titre de séjour (66%). Cela peut autant concerner les régularisations des personnes en situation irrégulière que les demandes de titre de séjour de plein droit (parent d'enfant français, conjoint.e de français.e).

Nationalité :

13% des demandes ont pour objet une question relative à la nationalité française (majoritairement des questions relatives à une demande de naturalisation).

Visa :

6% des questions concernent les demandes de visa. Il s'agit majoritairement de questions relatives au droit de vivre en famille : regroupement familial, réunification familiale, visa pour enfants mineur.es ou conjoint.e.s de français.e.

Asile :

5% des questions portent sur le droit d'asile. Les demandeurs d'asile sont davantage orientés vers des associations identifiés dans le domaine (France terre d'Asile). Néanmoins, il arrive aux juristes du CIDFF de renseigner le public, notamment pour des demandes concernant les violences faites aux femmes telles que les mutilations génitales féminines ou les mariages forcés.

Éloignement/Recours :

5% des demandes ont pour objet une question de recours contre une décision de la préfecture, majoritairement contre des décisions d'éloignement (OQTF).

Violences :

356 demandes portaient sur des questions relatives aux violences. Des règles spécifiques existent quant au droit au séjour des femmes victimes de violences conjugales, d'où la plus-value de cette permanence assurée par une juriste spécialisée à la fois en droit des étrangers et dans la thématique des violences faites aux femmes, cœur du métier du CIDFF 92 Nord.

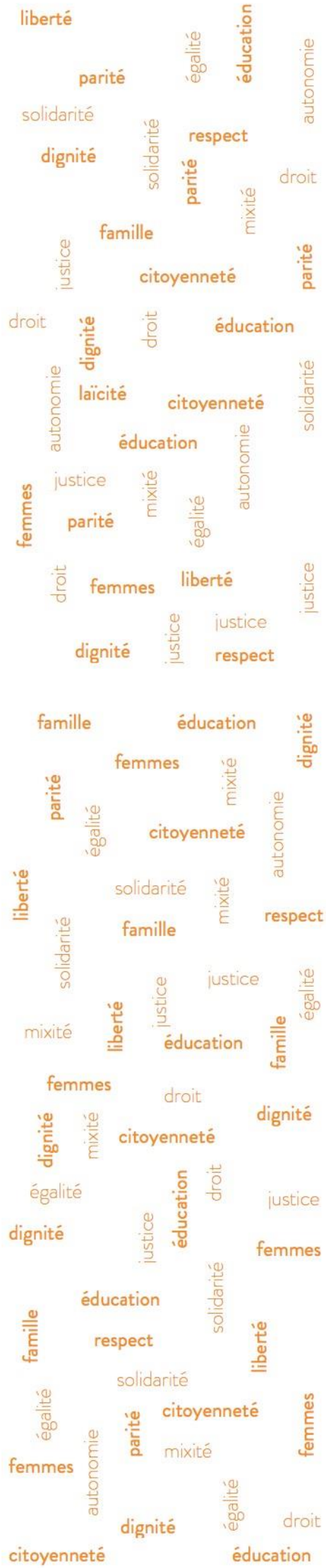
liberté
égalité
éducation
autonomie
parité
solidarité
respect
dignité
solidarité
parité
droit
mixité
famille
justice
citoyenneté
parité
droit
dignité
droit
éducation
autonomie
laïcité
citoyenneté
solidarité
éducation
autonomie
justice
mixité
femmes
parité
égalité
droit
femmes
liberté
justice
justice
justice
dignité
respect
famille
éducation
dignité
femmes
mixité
parité
égalité
citoyenneté
autonomie
liberté
solidarité
mixité
respect
famille
solidarité
justice
égalité
mixité
liberté
éducation
famille
femmes
droit
dignité
dignité
mixité
citoyenneté
égalité
éducation
droit
justice
dignité
justice
femmes
éducation
solidarité
famille
respect
liberté
solidarité
égalité
citoyenneté
femmes
parité
mixité
femmes
autonomie
égalité
dignité
droit
citoyenneté
éducation

3

PROJETS

ACTIONS COLLECTIVES

Le CIDFF 92 Nord propose depuis de nombreuses années, au-delà des entretiens individuels, des actions collectives aux habitants et aux professionnel-les des Hauts de Seine.

En s'appuyant sur une information précise et des outils actualisés et adaptés aux besoins du public, ces dernières ont pour ambition de :

- Permettre à tous de s'approprier les mécanismes juridiques et de promouvoir ainsi l'autonomie et l'égalité
- Former les professionnel-les au repérage et à l'orientation des victimes
- Sensibiliser le public et favoriser une réflexion commune sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Les informations sont proposées en fonction de thèmes d'intervention spécifiques proposés à l'initiative de l'association ou en fonction des demandes des partenaires et/ou du public.

Si le CIDFF est toujours autant sollicité pour intervenir collectivement, la crise sanitaire a rendu difficile le maintien de certaines actions collectives. Aucune action n'a pas être organisée pendant le confinement. La mise en place des consignes sanitaires nous a amené à reporter un certain de formations et d'actions en 2021.

En 2020, malgré la crise sanitaire, le CIDFF a tout de même réalisé 160 actions collectives, permettant d'informer 2 737 personnes dont 58% de femmes.

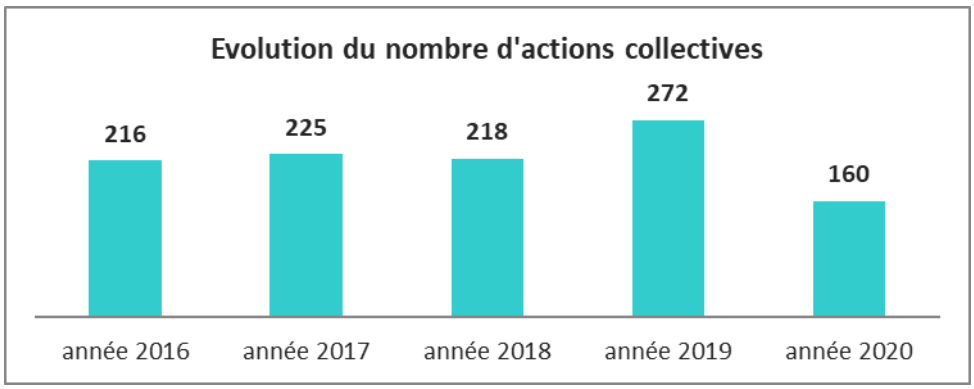

Les 160 actions collectives correspondent à plus de 400 heures face au public. Il faut ajouter à cela le temps de préparation, de rencontre des partenaires, de recherche de financements, d'évaluation des actions et de rédaction des bilans, sans compter les déplacements.
Il faut également prendre en compte, le fait que certaines actions sont co-animées, ce qui mobilise deux intervenantes du CIDFF.

Thématiques

Le CIDFF propose des interventions sur différents thèmes. Les violences représentent la part la plus significative (77 actions soit 48%).

Les actions sur l'égalité sont également très importantes (30%). Elles comprennent notamment toutes les actions en direction des jeunes.

Les actions autour de la citoyenneté, que ce soit en direction des jeunes (ateliers philo) ou des ASL, représentent 9% des thèmes abordés.

13% des actions ciblent des thématiques strictement juridiques comme l'autorité parentale, le droit des femmes étrangères, le droit du travail, les unions et séparations…

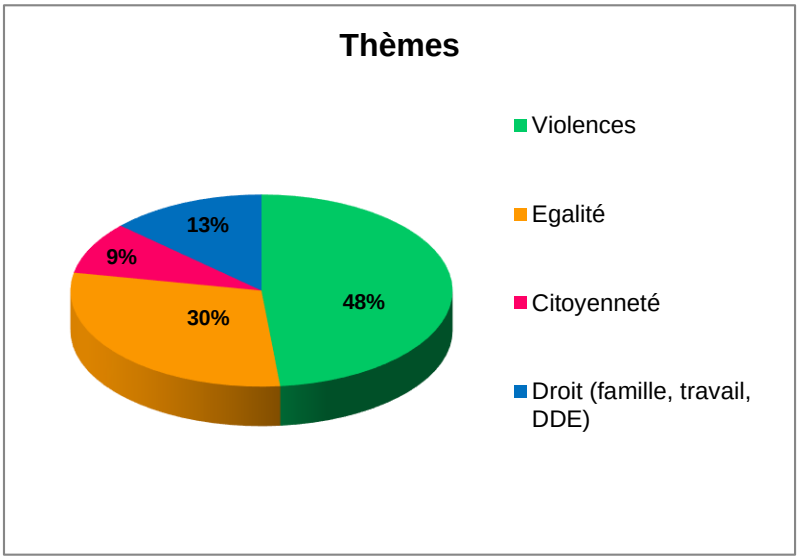

Les actions collectives peuvent prendre différentes formes, différents modes d'action :

- Stages auteurs : 35 ateliers
- Actions jeunes : 64
- Actions de sensibilisation : 10
- Formations : 7
- Colloques, conférences : 6
- Réunions : 38

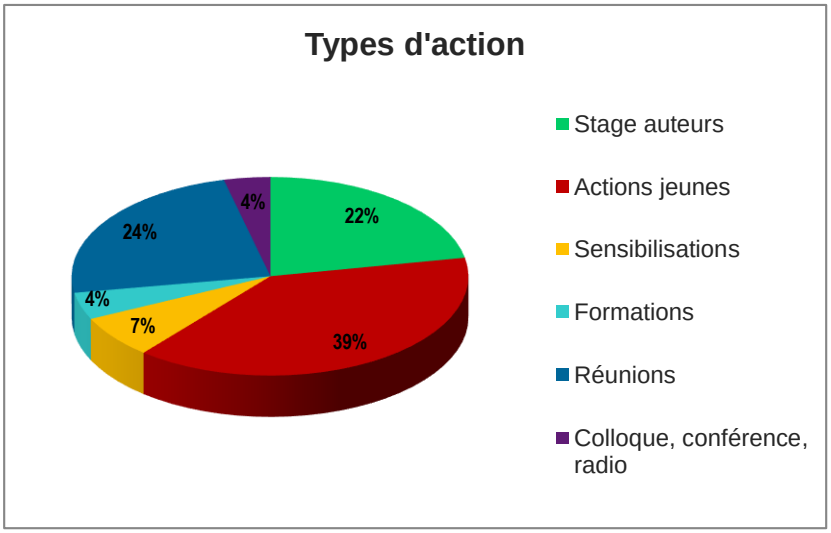

Les actions en direction des jeunes représentent également une part importante de notre travail avec près de 62 actions en direction des jeunes.

Les demandes de formations ont beaucoup baissé en 2020 en raison de l'impossibilité de se réunir pendant les 2 confinements.

Les stages en direction des auteurs de violences conjugales représentent toujours une charge importante pour l'équipe. Les 7 stages animés en 2020 représentent 22% des actions collectives.

Malgré la crise sanitaire, le CIDFF a tout de même pu intervenir dans différents colloques pour partager son expertise avec d'autres professionnel.les du champ des violences.

Le nombre de réunions reste important, le développement de partenariat et l'animation du réseau représente étant indispensable. Les réunions se déroulent désormais via zoom ou teams, ce qui permet de poursuivre ce travail partenarial dans le cadre du respect es gestes barrières.

Profil du public

Le CIDFF propose des formations en direction des professionnel-les (policiers, agents municipaux, travailleurs sociaux, institutrices/teurs, assistant-es maternelles, animateurs/trices jeunesse, personnel-les de crèche...).

Nous animons aussi beaucoup d'actions en direction des jeunes, des collégiens et lycéens.

Le CIDFF propose également de nombreuses actions auprès des femmes inscrites en cours d'alphabétisation, dans les centres sociaux (ASL).

Le CIDFF a également développé des partenariats durables avec des entreprises du territoire telles que Franprix et Sage. Ainsi, nous intervenons chaque 8 mars et 25 novembre auprès de leurs collaborateur.ices sur les droits des femmes, le sexisme en entreprise ou les violences faites aux femmes.

Quel que soit l'âge du public, il reste majoritairement féminin (58%).

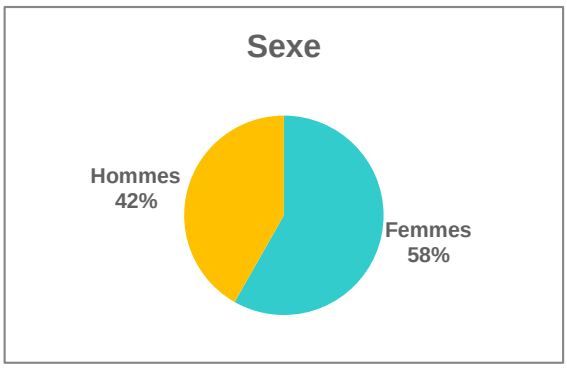

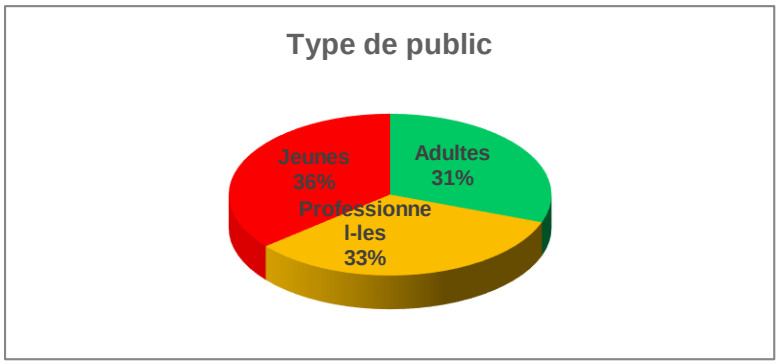

Dates et lieux des actions

Les actions collectives se déroulent tout au long de l'année, même pendant les vacances scolaires. Cette année, avec les confinements, le CIDFF n'a pas pu animer d'actions collectives en avril et mai, ni en aout, les partenaires étant indisponibles.

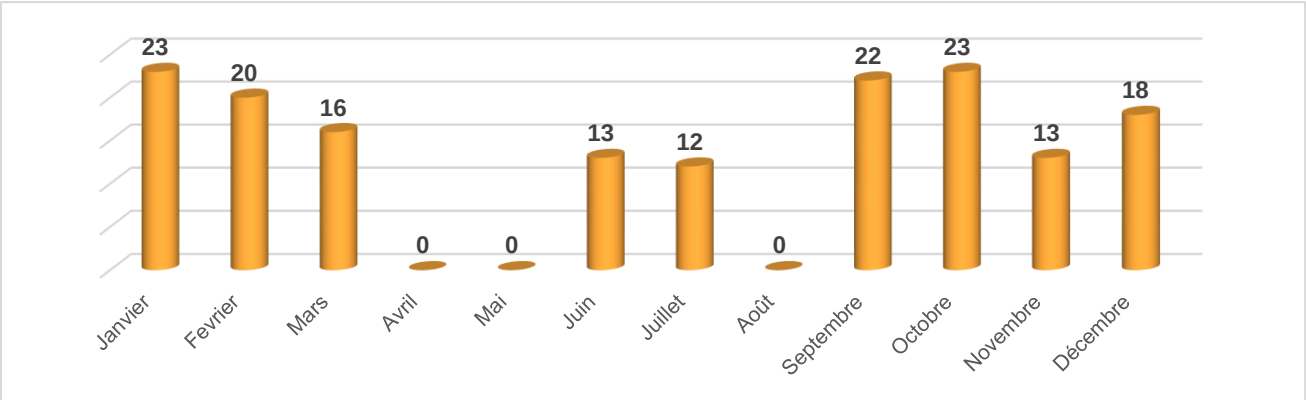

Elles se déroulent dans tout le nord du 92, mais aussi à paris et dans la petite couronne.

Le nombre important d'actions à Nanterre s'explique par la présence du TJ, de la Préfecture, du siège de notre association, des nombreux centres sociaux et partenaires associatifs avec lesquels nous collaborons. A Nanterre, Colombes et Gennevilliers, le CIDFF est financé pour la mise en place d'actions collectives au titre de la politique de la ville, ce qui explique le nombre

d'actions collectives proposées aux habitants de ces quartiers prioritaires. Par ailleurs, nous travaillons en partenariats avec la FRCIDFF, la FNCIDFF et le Centre Hubertine Auclert (nombre important de colloques et de réunions à saint Ouen).

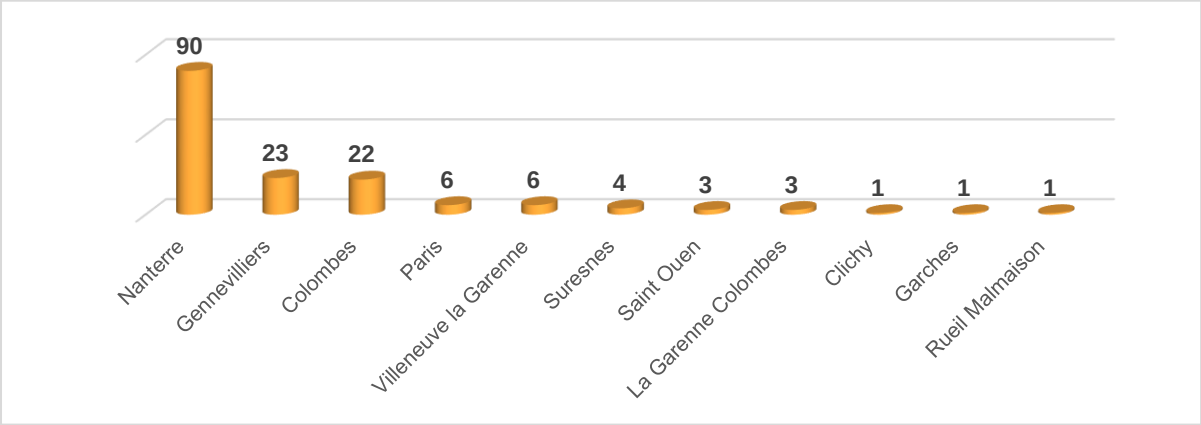

Les formations

Organisme de formation datadocké, le CIDFF propose des formations en direction des professionnel-les, du territoire.

En 2020, 7 formations ont été animées, permettant de former 70 personnes (80% de femmes).

La crise sanitaire a largement impacté l'action de formation du CIDFF. L'impossibilité de se réunir à plusieurs dans une même salle pendant de longs mois n'a pas permis au CIDFF de former autant de professionnel.les que les années précédentes. Certaines actions sont toutefois reprogrammées sur 2021.

Grâce à un financement exceptionnel de la DRDFE (fond Catherine) les CIDFF de la région Ile de France ont mis en place des formations sur les violences conjugales. Le CIDFF 92 Nord est ainsi intervenu à l'OPEJ (foyer de l'ASE) et au SPIP.

FORMATIONS					Femmes	Hommes	TOTAL
1	04-févr	VLG	CSC Nouveau Monde	Droit des étrangers	7	1	8
2	06-févr	NANTERRE	Mairie	Education non sexiste	7	2	9
3	27-févr	NANTERRE	CSC P'arc en Ciel	Education non sexiste	8	1	9
4	21-sept	NANTERRE	Police Nationale	Violences conjugales	3	5	8
5	03-déc	RUEIL MALMAISON	OPEJ	Violences conjugales conséquences sur les enfants	15	1	16
6	11-déc	NANTERRE	PREFECTURE Direction des migrations	Droits des femmes étrangères	3	1	4
7	17-sept	NANTERRE	SPIP	Violences sexistes et sexuelles	14	2	16
				TOTAL	**57**	**13**	**70**

1. LES PROJETS EN DIRECTION DES JEUNES

“Filles et garçons : tous égaux” : actions sur les stéréotypes de genre

Depuis de nombreuses années, le CIDFF propose des actions de sensibilisation auprès des jeunes du département (11 / 25 ans) sur la prévention du sexisme et des violences sexistes et sexuelles.
En 2020, malgré la crise sanitaire, le CIDFF a animé **50 actions** sur le sexisme, permettant de sensibiliser plus de **974 personnes**.

Objectifs :

- Déconstruire les stéréotypes de genre
- Prévenir les comportements et violences sexistes
- Susciter auprès des participant-e-s une réflexion sur les représentations genrées qui enferme chacun dans des rôles stéréotypés et limite le champ des possible
- Informer les jeunes sur leurs droits en particuliers en matière de droits à disposer de son corps
- Favoriser les échanges et les argumentations afin de développer l’esprit critique dans une démarche respectueuse de l’égalité entre les femmes et les hommes

Déroulement de l’action :

L’enjeu de ce projet est de proposer aux jeunes une réflexion autour des stéréotypes de genre, de la place de chacun-e dans la société. Il s’agit de questionner le système fondé sur la domination masculine et de déconstruire la culture du viol.

Lieux des interventions :

Les actions se déroulent dans les établissements scolaires et associations de la Boucle Nord du département des Hauts-de-Seine, principalement à Colombes, Gennevilliers et Nanterre, dans des quartiers prioritaires.

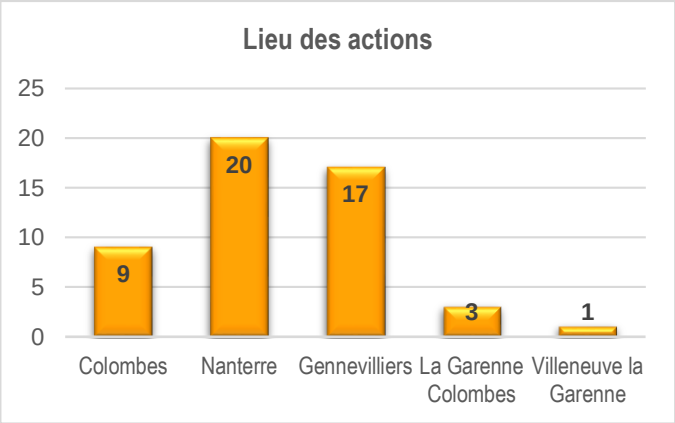

Public :
Le public est composé à 92% de jeunes, ce qui correspond à notre public cible. Les 8% de professionnel.les correspondent des professeurs et animateurs/rices qui assistent à nos actions. Les 74 adultes (8%) sont des parents ou bien des usagers des centres sociaux que nous avons sensibilisés sur les stéréotypes, sur l’éducation non sexiste. Le public est assez mixte (53% d’hommes) les classes dans lesquelles nous intervenons étant elles-mêmes assez mixtes.

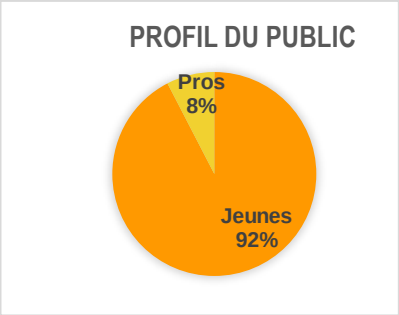

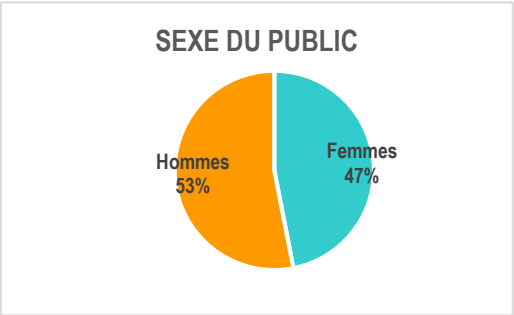

ACTIONS COLLECTIVES 2020 - TOUS EGAUX									
N°	Date	Ville	Structure	Thématique	jeunes		Pro		Total
					F	H	F	H	
1	06-janv	COLOMBES	Lycée Anatole France	Egalité	5	15	1	1	22
2	07-janv	COLOMBES	Lycée Anatole France	Egalité		10		1	11
3	13-janv	COLOMBES	Lycée Anatole France	Egalité		11		1	12
4	20-janv	COLOMBES	Lycée Anatole France	Egalité	1	9		1	11
5	03-févr	COLOMBES	Lycée Claude Garamont	Egalité	4	18	1		23
6	04-févr	VLG	Collège Georges Pompidou	Egalité	8	6		2	16
7	06-févr	COLOMBES	Lycée Claude Garamont	Egalité	13	8	1		22
8	06-févr	COLOMBES	Lycée Claude Garamont	Egalité	3	7	2		12
9	24-févr	La Garenne C.	Lycée La Tournelle	Egalité	0	22	3	0	25
10	24-févr	La Garenne C.	Lycée La Tournelle	Egalité	1	22	2	0	25
11	25-févr	La Garenne C.	Lycée La Tournelle	Egalité	1	13	1	2	17
12	26-févr	COLOMBES	Lycée Claude Garamont	Egalité	14	9		1	24
13	27-févr	COLOMBES	Lycée Claude Garamont	Egalité	14	8		1	23
14	09-mars	GENNEVILLIERS	Collège Guy Moquet	Prostitution	13	9		2	24
15	10-mars	GENNEVILLIERS	Collège Guy Moquet	Prostitution	12	9	2	1	24
16	10-mars	GENNEVILLIERS	Collège Guy Moquet	Prostitution	14	9	2		25
17	10-mars	GENNEVILLIERS	Collège Guy Moquet	Prostitution	16	6	1	1	24
18	10-mars	NANTERRE	Lycée Joliot Curie	Violences	25		3		28
19	12-mars	GENNEVILLIERS	Collège Guy Moquet	Prostitution	11	11	1		23
20	12-mars	GENNEVILLIERS	Collège Guy Moquet	Prostitution	9	12		1	22
21	13-mars	GENNEVILLIERS	Collège Guy Moquet	Prostitution	4	16		2	22
22	21-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	5	7	1		13
23	21-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	8	2	1		11
24	22-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	10	10	1		21
25	22-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	11	2	1		14
26	24-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	6	12	1		19
27	24-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	6	13	1		20
28	29-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	11	7	1		19
29	29-sept	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	15	8	1		24
30	1-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	10	9	1		20
31	1-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	4	7	1		12
32	1-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	15	15	1		31
33	6-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	10	9		1	20
34	7-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	6	7		1	14
35	7-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	5	2		1	8
36	9-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	6	2		1	9
37	13-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	7	13		1	21
38	14-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	14	12		1	27
39	16-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	6	6		1	13
40	16-oct.	NANTERRE	Collège Paul Eluard	Egalité	7	13		1	21
41	20-oct.	GENNEVILLIERS	ESJ	Egalité	1	3	1		5
42	27-oct.	GENNEVILLIERS	ESJ	Egalité	3		2		5
43	16-nov	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	12	9	1	1	23
44	16-nov	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	12	13	1	1	27
45	17-sept	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	8	13	1	1	23
46	17-sept	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	13	9		2	24
47	19-nov	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	8	13	1	1	23
48	19-nov	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	13	12		2	27
49	20-nov	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	8	11		2	21
50	20-nov	GENNEVILLIERS	Collège Guy Môquet	Prostitution	10	13		1	24
					418	**482**	**38**	**36**	**974**
					900		**74**		

Bilan :

Si les demandes d'interventions ont été croissantes d'année en année, on constate que la crise liée à la COVID-19 n'a que peu impacté le nombre d'interventions. En effet, le CIDFF ne dispose de moyens suffisants pour répondre à l'ensemble des sollicitations. Ce projet, à l'évidence, suscite un vif intérêt des partenaires.

Ces actions s'adressent principalement à un public jeune (collégiens et lycéens). Elles visent à déconstruire les stéréotypes de genre et informer les jeunes sur leurs droits.

Ces temps d'échange ont permis aux participant-es de réfléchir à leur place dans la société, à la manière de lutter contre les inégalités et les injustices. Les jeunes ont pris conscience des dynamiques à l'œuvre dans un système patriarcal. Ainsi, ils sont nombreux à vouloir poursuivre la réflexion et s'engager pour militer en faveur d'une organisation sociale plus juste.

Les évaluations des élèves comme des encadrants-tes sont très positives et ils plébiscitent de nouvelles actions. Les objectifs définis d'indentification et de prévention des comportements sexistes, ont ainsi été pleinement atteints.

Nos actions paraissent ainsi pertinentes et prometteuses.

Jeunes et citoyens

Le projet « jeunes et citoyens » existe depuis nombreuses années. Cette année, le CIDFF a modifié l'action en imaginant un nouveau dispositif basé sur le reconstitution d'un procès fictif avec les jeunes.

En 2020, le CIDFF a ainsi proposé 3 demi-journées auprès de **9 jeunes de 11 à 14 ans de l'association Zy'Va**, dans le cadre du dispositif « passeport 6ème.
Les jeunes ont choisi de travailler sur le thème des violences conjugales.

Les 9 participant-e-s (6 filles, 3 garçons), ont donc pu découvrir le fonctionnement du système judiciaire et juridique, en s'imprégnant pleinement des pratiques et des problématiques liées à cet univers bien souvent mal compris par les jeunes.

Les séances ont été préparées et co-animées par une juriste du CIDFF et une volontaire en service civique, avec le soutien d'une intervenante de l'association Zy'Va. Les animatrices ont su fédérer les jeunes participantes autour de ce projet autant pédagogique que ludique.

Objectifs :

- Définir les violences conjugales (les identifier comme un délit)
- Découvrir les étapes d'un procès correctionnel et son fonctionnement
- Identifier le rôle des différents acteurs présents lors du procès
- Préparer des plaidoiries, des réquisitions, des questionnements pertinents destinés au prévenu/ victimes/ témoins
- Développer son esprit critique
- S'entrainer à prendre la parole en public et apprendre à s'écouter

Déroulement :

La reconstitution d'un procès facilite la compréhension du fonctionnement de la justice en France. Il permet de mettre en exergue le rôle fondamental du droit comme régulateur des valeurs d'une société donnée à un moment précis.

Après avoir réfléchi ensemble, et à l'aide d'un support adapté, les jeunes ont pu échanger sur les définitions, sur le fonctionnement de la justice, l'utilité des lois, le rôle de chacun des acteurs du droit.

Les jeunes se sont ensuite répartis les rôles préparés par le CIDFF : victime, prévenu, procureur, juges, avocats de la défense et de la partie civile, témoins… Ils ont ensuite pu jouer les scènes de leurs personnages.

Bilan :

Le projet a été très apprécié par les jeunes, même ceux qui ont pu se montrer plus réfractaires de prime abord. Un lien de confiance s'est créé dans le groupe, dans une ambiance conviviale.

Le procès est une manifestation concrète et significative du Droit. En effet, pour ces jeunes, le droit est difficile à appréhender car il peut sembler très abstrait. La réalisation de ces mises en scènes permet de comprendre le système judiciaire et de découvrir que la loi n'est pas seulement répressive mais aussi et surtout protectrice des plus faibles. Cet exercice a ainsi permis de rendre la justice « accessible » et de prendre conscience du rôle des lois, de leur application, de leur nécessité dans une société démocratique.

Par ailleurs, en choisissant le thème des violences conjugales, le projet a permis d'évoquer plus largement les problématiques liées à l'égalité femmes/hommes.

Certains jeunes se sont beaucoup investis dans leur rôle en faisant des recherches sur le déroulement d'un véritable procès. Ils ont parfois tenu à préparer eux-mêmes leur texte. Plus particulièrement, le 2ème jour de préparation, une jeune participante a produit des textes de loi, et introduit de nombreux arguments construits basés sur la dénonciation du machisme.

A l'issue des débats du procès fictif, les « jeunes juges » ont déclaré coupable le mis en cause des faits de violences et l'ont condamné 5 ans d'emprisonnement et 15 000€ d'amende. Ce jugement sévère démontre l'intransigeance des jeunes faces aux violences faites aux femmes !

L'exercice a créé l'adhésion au point que les jeunes ont demandé une nouvelle session. L'idée a germé de jouer un procès plus ambitieux, celui d'une Cour d'Assises.

Le projet largement crée l'adhésion et mériterait d'être reconduit dans un contexte sanitaire plus serein, permettant d'intégrer une dynamique encore plus théâtrale et corporelle.

Ateliers philo "Critique et moi"

Dans le cadre de la prévention primaire de la radicalisation, le CIDFF 92 nord a poursuivi en 2020 l'animation des ateliers philo à destination du jeune public (11 / 25 ans). Il s'agit d'offrir aux jeunes un espace de libre parole où la principale exigence réside dans l'argumentation de leur point de vue. Bien que favorisant l'émergence et le développement de l'esprit critique, cet atelier s'est avéré être aussi un lieu d'écoute offrant aux jeunes la possibilité d'aborder des sujets souvent passés sous silence. A la prévention de la radicalisation s'est donc ajoutée la nécessité pour les jeunes de bénéficier d'un lieu d'échanges pour étoffer et structurer leur pensée.

Objectifs :

- Développer l'esprit critique ainsi que sa capacité à argumenter
- Favoriser la citoyenneté en appréhendant les règles du débat démocratique
- Favoriser l'émergence d'une conscience politique en exprimant ses questionnements
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Promouvoir le travail collaboratif et la prise de décision démocratique
- Participer à la prévention de la radicalisation

En 2020, le CIDFF a animé **11 ateliers philo**, permettant de sensibiliser **159 personnes** (126 jeunes, 20 professionnel.les). Les actions se sont déroulées dans les associations de quartier et centres socioculturels du nord des Hauts-de-Seine (Nanterre, Villeneuve-la-Garenne, et Colombes). Nous avons abordé la question des violences policières, du racisme, de la liberté d'expression, de la place de la religion dans l'espace public, de la délinquance, de l'égalité filles/garçons, du harcèlement, de la protection de l'enfance…

N°	Date	Ville	Structure	jeunes		Pro		Total
				F	H	F	H	
1	17-févr	NANTERRE	ZY'VA	5	8	5	2	**20**
2	25-juin	COLOMBES	CSC Fossés jean	8	4		1	**13**
3	30-juin	COLOMBES	CSC Fossés jean	4	4	1	1	**10**
4	02-juil	COLOMBES	CSC Fossés jean	9	5			**14**
5	07-juil	COLOMBES	CSC Fossés jean	6	1	1		**8**
6	10-juil	COLOMBES	CSC Fossés jean	3	6		1	**10**
7	16-juil	COLOMBES	CSC Fossés jean	5	5	1	1	**12**
8	20-oct.	VLG	PJJ		5	1	1	**7**
9	28-oct	COLOMBES	CSC Fossés jean	6	7		1	**14**
10	25-nov.	COLOMBES	CSC Fossés jean	18	8	1	1	**28**
11	02-déc.	COLOMBES	CSC Fossés jean	10	12	1		**23**
TOTAL				**74**	**65**	**11**	**9**	**159**

Déroulement de l'action :
L'atelier philo dure 2h. Le CIDFF se déplace sur la structure d'accueil des jeunes.
L'atelier se décline autour de deux temps : « ma cité idéale » et des joute verbales ». Les jeunes sont moteurs, dans la mesure où c'est le groupe qui choisit les thématiques : racisme, violences policière, place de la religion dans la cité, égalité filles/garçons…

Bilan

Dans l'ensemble, les jeunes semblent à la fois trouver un intérêt à participer à l'atelier mais également un plaisir ludique. Ils expriment avoir peu d'espace de parole dans le cadre de leurs activités quotidiennes et profitent du temps de l'atelier pour exprimer tout type d'interrogations. Dans un des derniers ateliers, les intervenantes ont été longuement sollicitées sur les questions du placement des enfants en famille d'accueil, de la pédophilie et du cyber harcèlement.
Les derniers ateliers philo, avec le CSC des Fossés Jean, a permis d'aborder des sujets tels que la liberté d'expression et la liberté de presse, faisant suite aux récents évènements liés au terrorisme sur le sol Français (assassinat de Samuel Paty). Les jeunes ont également participé à un atelier autour de l'identité et des origines, questionnant le sentiment d'appartenance à la France.

Les ateliers philo constituent donc un espace essentiel de débat et d'échanges permettant aux jeunes d'évoquer leurs opinions, mais aussi de comprendre comment influer sur des situations sociales de manière positive.

2. Promotion de la citoyenneté

ATELIERS GIPA “être parents après la séparation”

Dans le cadre de la généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA) au 1er avril 2016, la CNAF et ses partenaires comme le FNCIDFF ont souhaité mettre en place des séances d'information afin de développer une approche globale des situations de séparations.

Objectif :

L'objectif est d’aider les parents à mieux identifier leurs rôles et leurs responsabilités parentales lors d'une séparation ainsi que les différents impacts de cette séparation, notamment sur leurs enfants pour prendre des décisions éclairées à l'égard de la nouvelle organisation familiale grâce à une meilleure connaissance de leurs droits et obligations. A noter qu’il n’est ici question que de situations de couple dans lesquelles il n’y a pas de violences.
Chaque séance d'information collective est co animée une agente de la CAF, une médiatrice familiale et une juriste du CIDFF.
La séance, d’une durée de 2h, se déroule en 3 temps afin de permettre d'évoquer d'abord les impacts psycho-sociaux de la séparation au niveau des adultes et des enfants, puis les aspects juridiques de la séparation (coparentalité, intérêt de l'enfant, résidence, contribution à l’entretien et à l’éducation et différents types de séparation) et enfin la communication entre parents et parents/enfants grâce à la médiation familiale notamment.

En 2020, le CIDFF 92 Nord a pu animer **2 ateliers**. **20 personnes** ont pu y assister soit **18 femmes** et **2 hommes**. La taille de ces groupes, une dizaine de personnes, permet beaucoup d’échanges, notamment sur les aspects juridiques qui suscitent toujours de très nombreuses questions.

Ces ateliers se déroulent dans un cadre d’écoute, de bienveillance et de partage. Il y est question de la place de parent, de mère essentiellement puisque la quasi-totalité du public est féminin, de la possibilité d’être une femme et pas uniquement une mère, de savoir comment gérer la séparation et l’après séparation, émotionnellement, financièrement, de savoir comment parler aux enfants… Et ce entre rires et larmes !
La quasi absence de pères s’explique mais doit continuer à interroger afin de les mobiliser sur des questions qui devraient les toucher tout autant que les mères.

Citoyenneté et valeurs de la République

Les CIDFF du 92 ont poursuivi l’action engagée depuis 2011 portant sur « l’intégration sociale et citoyenne des femmes issues de l’immigration ».

Le CIDFF propose des interventions, sous forme de power point, à destination de femmes inscrites en cours d’alphabétisation (ASL/FLE), autour de 3 thèmes :

- Citoyenneté et valeurs de la République
- Egalité Femmes/hommes
- Accès au droit

Les deux périodes successives de confinement n’ont permis de réaliser qu’un seul atelier pour l’année 2020. Nous sommes intervenues auprès de femmes inscrites en cours d’ASL de l’association ASFAM, au sein du CSC Nouveau Monde à Villeneuve la Garenne. **8 femmes ont été informées.**

Objectif :

Les ateliers ont pour objectif d'apporter aux femmes issues de l'immigration des éléments leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société française et d'identifier les lois fondamentales qui régissent la vie familiale, sociale et les relations de travail y compris les informations sur les droits des femmes en France. Le CIDFF présente donc les valeurs de la République : liberté (liberté d'expression, liberté de manifester, liberté religieuse), égalité (égalité femmes/hommes, égalité devant la loi, lutte contre les discriminations), fraternité (solidarité) et laïcité.

Le travail de partenariat permet aux formateurs-ices de travailler le vocabulaire parfois technique en amont et d'approfondir les notions importantes après l'atelier.
Globalement, les évaluations des formatrices font état d'une bonne participation (écoute-prise de paroles-dynamisme de groupe-interactions).
Ces ateliers ont permis aux femmes d'acquérir de nouvelles connaissances ou de les affiner, de s'exprimer confrontant leur point de vue au reste du groupe.
De surcroit, a l'issue de la présentation certaines participantes se sont rapprochées de la juriste afin d'exposer des difficultés plus personnelles, ce qui a conduit à une prise de rendez-vous individuel. C'est la double fonction des actions collectives de communiquer sur les permanences juridiques du CIDFF, aussi bien pour des questions en droit de la famille qu'en droit des étrangers.

Cette action est donc en complète cohérence avec les champs d'intervention des CIDFF car elle s'inscrit dans une démarche d'accès aux droits. Elle s'attache à agir pour l'égalité et à soutenir les démarches d'autonomisation des femmes.

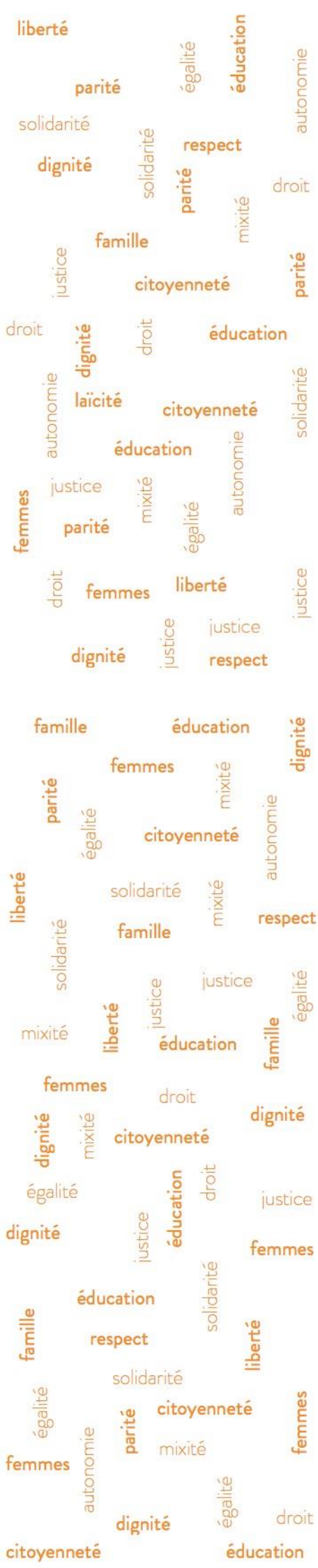

4

PERSPECTIVES

Violences sexuelles sur mineur.es

Le CIDFF anime des formations sur les violences sexuelles sur mineur.es à destination des professionnel.les intervenants en accueil collectif de mineur.es. Nous espérons pouvoir poursuivre ces formations en 2021 afin de repérer le plus en amont possible les situations à risque et de prévenir ces violences, d'autant plus depuis le mouvement #meetoinceste. Le CIDFF participera ainsi à un groupe de travail sur ce sujet initié par le Centre Hubertine Auclert.

Violences sexistes et sexuelles au travail

De nouvelles obligations incombent à l'employeur en matière de prévention des risques de violences sexistes et sexuelles en entreprise. Le CIDFF devrait développer une offre de formations en direction des entreprises sur le thème des violences sexistes et sexuelles mais également des violences conjugales. Avec la crise sanitaire et la mise en place du confinement, les situations de violences conjugales ont explosées. Le télétravail surexpose encore davantage les victimes. Les entreprises ont donc un rôle à jouer en matière de prévention, de repérage et de protection de leurs salariées exposées.

Maison des femmes

Depuis 2017, le CIDFF réfléchit à la création d'un lieu dédié pour les femmes victimes de violences, un espace partagé pour la promotion de l'égalité femmes/hommes : une maison des femmes. Cette idée, soutenue par des habitants et le Maire de Nanterre devrait voir le jour prochainement. La Maison des Femmes et de l'Egalité propose, dans un même lieu, une offre de services divers et complémentaires, développant ainsi une approche globale des situations grâce à une réponse pluridisciplinaire : accès au droit, au soin, activités socio-culturelles…

Un nouveau local

Le CIDFF, qui partage un local avec l'AFED 92, se retrouve en suroccupation. La charge de travail, liée au nombre croissant de sollicitations en matière de violences faites aux femmes, nous a amené à étoffer nos équipes. A ce jour, nous partageons 10 bureaux pour plus d'une vingtaine de salariées, dont seulement 2 bureaux pourvus d'une fenêtre…En conséquence, depuis la crise sanitaire, notre activité s'est vue très fortement perturbée, les bureaux sans fenêtre, ni aération, ni ventilation ne nous permettant pas d'y recevoir de public. Cela a un impact important sur l'accompagnement des personnes en grandes difficultés que nous accueillons, les entretiens téléphoniques ne pouvant pas répondre parfaitement aux besoins de ces familles. De plus, cela a pu mettre les équipes en difficulté dans leur travail.

Stages de responsabilisation « clients de la prostitution »

La délégation régionale des SPIP Ile de France a fait appel au CIDFF 92 Nord pour mettre en place, en 2021, des stages de responsabilisation à destination des clients de la prostitution.
Le but est de déconstruire les stéréotypes sexistes basés sur l'idée que l'on peut acheter des actes sexuels. L'idée est de favoriser une prise de conscience chez les clients de la situation d'exploitation de ces femmes et de leur impact sur ce système en tant que consommateurs d'actes sexuels, en comprenant ce que leur rôle implique dans la lutte contre le proxénétisme et le fait prostitutionnel. Il s'agit de responsabiliser les « clients » afin de participer à la réduction de la demande et de changer les mentalités.

Centre « auteurs de violences »

Le CIDFF intervient depuis 2014 auprès des auteurs de violences conjugales. En 2021, en collaboration avec le SPIP et les associations spécialisées, le CIDFF participera à l'élaboration d'un centre auteurs de violences conjugales dans les Hauts de Seine. La coordination des intervenants devrait participer à une meilleure prise en charge permettant de lutter plus efficacement contre la récidive.

71 rue des Fontenelles - 92000 Nanterre
Tél. : 01 71 06 35 50 - Fax 01 49 06 94 69
E-mail : cidff92nord@gmail.com
Association loi de 1901 SIRET : 317 780 641 00021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
MISSION DÉPARTEMENTALE
AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ

îledeFrance

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT